FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU CONGO

Chambre des Mines

ITIE RDC
Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

MINISTÈRE DES MINES

dak
CADRE DE DIALOGUE POUR LES INVESTISSEMENTS DURABLES AU KATANGA

ATELIER SPÉCIAL DE HAUT NIVEAU

- Dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires (DOT) & Cahiers des Charges
- Envahissement des sites miniers industriels par les exploitants illégaux

Pour une gouvernance minière responsable, transparente et un développement local durable

RAPPORT



secretariat@chambredesminesrdc.org

www.chambredesminesrdc.org

+243 997 662 186 | +243 824 855 057

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Présentation du lieu et de la date

A l'initiative de la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo, en collaboration avec l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RDC) et la plateforme pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK), un forum de haut niveau s'est tenu à Lubumbashi pendant quatre (04) jours, du 09 au 12 septembre 2025.

Objectifs poursuivis pendant 4 jours des travaux

L'atelier de haut-niveau a eu le mérite de rassembler, dans une approche participative et inclusive, les membres du Gouvernement, les sociétés minières, les représentants des communautés locales, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les experts indépendants en vue d'examiner la mise en œuvre de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières et des cahiers des charges conclus avec les communautés locales impactées par les projets miniers; et d'envisager des solutions durables à la problématique de l'envahissement des périmètres miniers concédés par des artisanaux illégaux d'autre part.

De manière spécifique, pendant quatre jours des travaux les parties prenantes devraient :

1. Dresser un état des lieux de la mise en œuvre des organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires et des cahiers des charges;
2. Identifier les défis de gouvernance, de transparence et d'impact ;
3. Dégager les causes profondes du phénomène d'envahissement massif des sites miniers industriels par des opérateurs illégaux ;
4. Formuler des recommandations consensuelles pour renforcer l'efficacité et la transparence dans le sens d'apporter des solutions à ces problématiques ;
5. Élaborer une feuille de route incluant des actions collectives et ciblées à impacts significatifs durables.

Cheminement méthodologique

Pour atteindre les résultats escomptés, l'atelier a organisé plusieurs interventions en panels de haut niveau et d'expertise, directement ouverts aux débats avec tous les participants, sur les 3 principales thématiques susvisées. Les interventions, couplées aux travaux en commissions, ont produit des résultats compilés et soumis à la restitution et à la validation au cours d'une séance plénière d'échanges et d'enrichissement fructueux, sous la modération générale de l'ITIE-RDC.



PRÉSENTATION DES AUTORITÉS PRÉSENTES

Cette section vise à reconnaître les principales autorités politiques, administratives et institutionnelles ayant honoré de leur présence l'Atelier de Haut Niveau tenu à Lubumbashi du 9 au 12 septembre 2025.
Les autorités ci-dessous ont joué un rôle majeur dans l'ouverture, la supervision et la conduite des travaux :

Noms	Fonction	Rôle dans l'atelier
S.E. M. SHABANI LUKOO Jacquemin	Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières	A présidé la cérémonie d'ouverture et lancé officiellement les travaux.
S.E. Mme BAZAIBA MASUDI Eve	Ministre d'État, Ministre des Affaires Sociales et Actions Humanitaires	A présenté une communication sur la gouvernance sociale et la gestion de la dotation de 0,3 %.
M. RAMAZANI LUTUBA Jacques	Secrétaire Général aux Mines, représentant du Ministre des Mines	A exposé sur les efforts du Gouvernement pour la régulation de l'exploitation minière artisanale.
S.E. M. KAZEMBE SHULA Martin	Gouverneur a.i. de la Province du Haut-Katanga	A représenté le Gouvernement provincial et assuré la coordination logistique locale.
M. KASSONGO Bin Nassor	Président de la Chambre des Mines (FEC)	Co-organisateur de l'atelier et intervenant lors de la cérémonie de clôture.
Dr Guy MUSWIL	Président de l'IDAK	Co-organisateur et modérateur de panels d'experts.

PRÉSENTATION DES EXPERTS

Les experts nationaux et internationaux ont apporté leurs analyses techniques, juridiques et socio-économiques au cours des panels thématiques et des discussions en carrefour.
Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux experts, leurs fonctions et leur rôle spécifique dans l'atelier :

Noms	Fonction	Domaine d'expertise	Rôle dans l'atelier
Ing. MUTOMBO Grâce	Conseiller, Ministère Provincial des Mines (Haut-Katanga)	Gouvernance minière provinciale	Présentation sur les ZEA et le suivi des cahiers des charges.
M. KAYEMBE Jean-Jacques	Coordonnateur National de l'ITIE-RDC	Gouvernance minière provinciale	Présentation sur les ZEA et le suivi des cahiers des charges.
M. MUSAU Raoul	ITIE-RDC	Transparence du secteur extractif	Analyse des rapports de mise en œuvre des cahiers des charges.
M. KANDE Fortunat	Chambre des Mines (Commission RSE)	Responsabilité sociétale des entreprises	Clarification des obligations des entreprises minières.
M. KAMWANGA Alain	The Carter Center	Analyse socio-économique et gouvernance locale	Plaidoyer pour la participation communautaire dans les projets.
M. SUMAHILI Stéphane	Représentant des communautés locales	Développement communautaire	Témoignage sur l'impact réel des projets sociaux.
M. Patient	Division Provinciale des Mines (Haut-Katanga)	Administration et réglementation minière	État des lieux des procédures d'approbation des cahiers des charges.
M. MONKIMA Félicien Didier	FNPSS	Développement social et financement communautaire	Évaluation des performances des DOT installées.
M. TONUANGU Gilbert	Cour des Comptes	Audit public et contrôle financier	Restitution des audits des organismes de gestion.
Mme Dignité BWIZA	ONG Heshimia Mazingira	Environnement et durabilité	Sensibilisation à l'intégration des projets écologiques.
M. Patrick EDMOND	Consultant, Cobalt Institute	Traçabilité et certification minière	Recommandations sur la certification des produits artisanaux.
M. Alain OMBENI	Bureau de Coopération Géologique (BGR)	Cartographie et cadre légal minier	Proposition de réforme de la superposition des titres.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Programme synthétique

Les travaux se sont déroulés conformément à l'agenda joint au rapport, structuré en quatre journées successives :

Jour 1 : Cérémonie d'ouverture et premier panel de haut niveau

Jour 2 : Poursuite des panels thématiques et panels d'experts

Jour 3 : Allocution du Ministre d'État et travaux en carrefours

Jour 4 : Restitution, adoption des recommandations et clôture

JOUR 1 — Mardi 09 septembre 2025

La première journée s'est consacrée à circonscrire le cadre général de l'atelier de haut niveau :

1. Partage des différentes perceptions & préoccupations sur les principaux problèmes à examiner ensemble ; et
2. Présentation de la raison et de l'opportunité de son organisation ainsi que les attentes des organisateurs.

Deux temps forts ont marqué le déroulement des travaux de la première journée :

- La cérémonie d'ouverture, présidée par Son Excellence SHABANI LUKOO Jacquemin, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ;
- Le premier panel de haut niveau portant sur l'envahissement des périmètres concédés par les exploitants miniers « illégaux »

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Modérée par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, la cérémonie d'ouverture a connu la participation et les interventions des autorités et personnalités ci-après :

- Docteur **Guy MUSWIL**, Président de l'IDAK
- Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines
- Son Excellence Madame **BAZAIBA MASUDI Eve**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales et Actions Humanitaires
- Monsieur **RAMAZANI LUTUBA** Jacques, Secrétaire Général des Mines, représentant Son Excellence Monsieur **Louis WATUM**, Ministre des Mines
- Son Excellence Monsieur **KAZEMBE SHULA Martin**, Gouverneur a.i. de la Province du Haut-Katanga
- Excellence **SHABANI LUKOO Jacquemin**, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières

Les travaux ont été ouverts officiellement par Son Excellence SHABANI LUKOO Jacquemin, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières.

Lancement des travaux par S.E.M. Le VPM Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières



Dans son mot d'ouverture, SEM Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé l'assemblée que, sur instruction du Chef de l'Etat lors de la 18ème réunion du Conseil des Ministres, il a été souligné la nécessité pour son Ministère et celui des Mines de résoudre le problème de la présence des hommes en uniforme sur les sites miniers. À cet effet, la Commission nationale de lutte contre la fraude minière a été élargie aux Ministères de la Défense et de la Justice en vue d'apporter des solutions à ce phénomène d'envahissement, après sa réforme et une mission sur le terrain.

Les textes des autres interventions sont repris intégralement dans les annexes au présent rapport.

II. PANEL DE HAUT NIVEAU 1: ENVAHISSEMENT DES PÉRIMÈTRES CONCEDES PAR LES EXPLOITANTS MINIERS ILLEGAUX.



Modéré par **Monsieur KAYEMBE Jean-Jacques**, Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, le premier panel de haut niveau 1 a connu la participation de :

- Monsieur KANIKI, Professeur à l'Université de Lubumbashi
- Monsieur RAMAZANI LUTUBA Jacques, Secrétaire Général des Mines
- Maitre KATENDE Jean-Claude, de la société civile
- Honorable KAPEND Daniel : représentant des coopératives minières
- Monsieur Hugo SINZA, Chambre des mines

INTERVENANTS :

1. Professeur KANIKI, de l'Université de Lubumbashi

Dans son avis d'indépendant, le professeur KANIKI estime que l'exploitation artisanale est non seulement illégale mais aussi une illusion. L'exploitation artisanale est qualifiée d'illégale a plusieurs titres, dont :

Alors qu'elle doit se pratiquer sur les ZEA, le constat général malheureux est que les exploitants artisanaux ne sont pas présents dans les ZEA créées au Lualaba comme au Haut-Katanga, Pour être un exploitant artisanal, il faut disposer d'une carte d'exploitant artisanal et faire partie d'une coopérative minière, ce qui n'est pas le cas dans la pratique, Alors que les galeries ne sont pas autorisées et que la profondeur est limitée à 30 mètres pour l'exploitation artisanale, les creuseurs vont au-delà.

L'exploitation artisanale est aussi une illusion car les personnes dites « creuseurs » ne sortent pas de leur misère, mais sont plutôt utilisées voire exploitées indéfiniment par les structures d'encadrement et de financement, seules bénéficiaires réelles des fruits de cette activité.

2. Secrétaire Général du Ministère des Mines : RAMAZANI LUTUBA Jacques

Pour le SG du Ministère des Mines, la problématique de l'envahissement des sites miniers concédés par les exploitants illégaux est une préoccupe le Ministère de tutelle. Elle doit être réglée par le respect des dispositions légales. Des efforts sont entrepris notamment par la mise en place d'une Commission interministérielle afin d'élucider cette question et de proposer les pistes des solutions pratiques. D'autres efforts sont faits au travers le SGNC pour des levées géologiques permettant d'identifier des gisements propices à l'exploitation artisanale comme le veut la loi. Le constat est qu'il y a certaines entreprises qui ont des Permis de Recherches (PR), mais qui n'ont pas commencé les travaux des recherches, ce qui obstrue l'application de certaines dispositions légales tel que la superposition avec option de renonciation prévue par l'une des dispositions du Code minier.

3. Maitre Jean-Claude KATENDE

Pour Maitre Jean-Claude KATENDE, les acteurs artisanaux sont le maillon faible de l'exploitation minière, dans le sens où ils sont particulièrement vulnérables. Le point de départ est le respect de la loi en ce qui concerne l'exploitation artisanale d'abord et le respect des droits des uns et des autres ensuite. Il faut donc une évaluation de l'application de la loi, notamment en ce qui concerne la création des ZEA et la constitution des coopératives avec les vrais acteurs artisanaux. En termes de solutions, Maitre Jean-Claude KATENDE propose que l'Etat mette en place des mécanismes en vue de permettre :

- Aux entreprises de jouir paisiblement de leurs périmètres concédés ;
- Aux artisanaux de se voir accorder des carrés miniers propices à l'exploitation avec des mesures concrètes d'accompagnement.

4. Coopérative : représentée par Monsieur Daniel KAPEND

Monsieur Daniel KAPEND a insisté sur l'application des différentes recommandations des assises précédentes. Il a indiqué qu'auparavant l'exploitation artisanale était clandestine mais, elle a généré la richesse, alors qu'aujourd'hui elle se pratique officiellement grâce à l'encadrement des artisanaux par les coopératives, mais elle appauvrit les opérateurs à cause de la pauvre teneur des minerais dans les ZEA attribuées. La demande pressante des coopératives est la création par l'Etat congolais de ZEA viables afin de réduire l'intrusion des artisanaux sur les sites miniers concédés. Il a plaidé en faveur de l'accompagnement du Gouvernement à travers la réalisation de recherches préliminaires sur les ZEA afin d'orienter et de faciliter les travaux des artisanaux. En termes de solutions, Monsieur KAPEND a proposé :

- Que l'Etat crée des conditions propices d'encadrement des artisanaux, plutôt que de chercher à supprimer l'artisanat minier ;
- Que des alternatives soient créées pour diversifier les opportunités d'emplois.

5. Monsieur Hugo SINZA, Chambre des mines

D'entrée de jeu, Monsieur Hugo SINZA a rappelé le sens premier du terme « Envahissement », qui veut tout simplement dire : « occuper brusquement par la force » ; et c'est cela que les entreprises subissent de la part des creuseurs. Pour les entreprises, l'envahissement des sites miniers concédés est une problématique qui est presque devenue un phénomène de société et qui, pour finir, ne bénéficie pas aux vrais acteurs artisanaux mais beaucoup plus aux comptoirs, aux négociants voire aux entités de traitement. Il est urgent de trouver des solutions à travers la volonté politique. En termes de solutions, Monsieur Hugo propose que l'Etat joue son rôle, notamment en assurant :

- L'application intégrale de la loi,
- La sécurité intégrale des sites miniers concédés ;
- La viabilisation par un financement des activités de l'exploitation artisanale ;

Les principales recommandations issues des allocutions d'ouverture et du Panel de haut niveau 1 sont les suivantes :

Application stricte de la loi afin que chaque exploitation, industrielle ou artisanale, se déroule paisiblement sur le site dédié ; Mise en place des synergies entre les projets des différents instruments de financement du développement local, notamment le cahier des charges et **la dotation de 0,3%** minimum du chiffre d'affaires pour contribution aux projets de développement local, en vue de plus d'efficacité et d'impact.



JOUR 2 : mercredi 10 SEPTEMBRE 2025

La deuxième journée fait suite à la première et la prolonge en termes de but assigné. Elle porte essentiellement sur l'analyse profonde des causes, des effets (défis ou écueils), des stratégies de sortie de crise par et à travers un exercice de mutualisation des connaissances de terrains et/ou des travaux d'analyse antérieurs (observations, recherches et fora) sur les thèmes similaires ou de même nature ou portée. **Toute la journée a été consacrée à l'organisation de quatre panels :**

- Les deux premiers interviennent dans la continuité du panel 1 de haut niveau de la première journée, relatif à l'envahissement des sites miniers concédés. Il est question cette fois-ci de l'examen des enjeux et de la construction d'éventuelles pistes de solution ;
- Les Panels 3 et 4 dressent le bilan des sept ans d'institution légale du cahier des charges et de la **dotation de 0.3%.**

PANEL DE HAUT NIVEAU 2 : ENVAHISSEMENT DES PERIMETRES CONCEDES PAR DES EXPLOITANTS MINIERS ILLEGAUX – ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS

Modéré par **Maitre Jean-Claude KATENDE** de la société civile, le deuxième panel de haut niveau relatif à l'envahissement des sites miniers concédés a connu la participation de :

- Son Excellence Monsieur EKILA Marc, Ministre de la formation professionnelle
- Professeur TAMBWE Dieudonné, Coordonnateur de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)
- Général KAPEND Eddy, Commandant de la 22ème Région Militaire
- Honorable BOKONDU MUKULI Georges, Député national
- Monsieur SINZA Hugo, Chambre des mines



INTERVENANTS :

1. SEM Monsieur le Ministre de la formation professionnelle, Marc EKILA

S.E.M. le Ministre de la formation professionnelle a expliqué que l'envahissement résulte principalement du chômage et du manque d'opportunités. Les populations sans emploi investissent les sites industriels, faute d'alternatives. La réponse actuelle est considérée comme insuffisante, car les projets structurants privilégient les cahiers des charges mais négligent l'emploi et la formation des communautés locales. Et pour y pallier, il a été décidé d'instaurer un cadre de concertation pour intégrer les besoins en formation professionnelle et métiers dans tous les projets majeurs, en réservant une portion des ressources aux opportunités professionnelles en faveur des communautés locales. Il a exhorté d'organiser des structures professionnelles dédiées à l'encadrement et la professionnalisation d'anciens exploitants artisanaux.

2. CTCPM : Professeur TAMBWE Dieudonné, Coordonnateur

Le Professeur TAMBWE a présenté la position du Ministère des Mines et déclaré que ces assises permettent de relire le cadre légal, de relever les écueils et d'entrevoir les solutions adaptées à cette problématique. Il a évoqué que le Code minier, notamment l'article 30.e, prévoit la possibilité de superposer les périmètres industriels et artisanaux avec accord de l'opérateur. Cependant, la mise en œuvre reste faible du fait de la connaissance géologique limitée du pays et de l'absence de moyens accordés au service géologique national, créé seulement en 2018. Il a insisté sur la nécessité de rechercher les ressources pour définir les zones exploitables industriellement ou artisanalement. Par ailleurs, les coopératives artisanales, soutenues par le SAEMAPE, peuvent demander des titres pour des petites mines. L'usage de ce droit contribuerait à rendre l'artisanat légal mieux encadré. Il a conclu son propos en affirmant que sans connaissance complète des ressources contenues dans les périmètres, la cession aux artisanaux reste illusoire et difficile à appliquer, d'où l'urgence de l'usage d'une meilleure technique d'information.

3. Le Commandant de la 22ème Région Militaire, le Général Eddy KAPEND

Le Général Eddy KAPEND souligne la réticence à pointer directement le rôle de l'armée dans ce phénomène. Il affirme qu'autrefois, sous l'époque de la Gécamines, l'envahissement était inexistant grâce à un contexte économique plus sain. Il a rappelé que l'armée a une mission multiple : sécuriser et se rassurer que l'uranium ne soit pas exploité, suivre l'utilisation d'explosifs dans les mines, protéger le territoire et prévenir le blanchiment d'argent. Cependant, la présence des militaires sur les sites ne dissuade pas les intrusions, certains soldats étant même complices. Il a insisté sur la nécessité d'un alignement des lois qui prenne en compte ces réalités et espère que l'armée participera activement à prévenir l'exploitation minière comme source d'insécurité et de conflits armés.

4. Honorable Georges BOKONDU

L'Honorable Georges BOKONDU a rappelé que l'article 30.e du Code minier, destiné à limiter ce problème, n'a jamais été appliqué. Historiquement, l'envahissement s'explique par le chômage et une faible sécurisation des périmètres industriels. Il a suggéré que les entreprises créent des emplois via des filiales et clôturent leurs sites pour les protéger, citant l'exemple de TFM. Il a appelé le CAMI à mieux répartir les titres miniers entre industriels et artisans, mettant en lumière l'existence de titres dormants, qui peuvent être redistribués aux petits exploitants. Il recommande de mieux équiper le service géologique national, qui manque aujourd'hui de moyens, pour mieux identifier et orienter les exploitants artisanaux vers des périmètres adaptés, grâce à une cartographie géologique scientifique. Il a reconnu que l'artisanat minier légal doit être encadré. En termes de solutions, l'Honorable Georges BOKONDU pense que l'alternative à l'envahissement serait :

- De recourir aux dispositions de l'article 30e ;
- D'instaurer la contrainte de l'Etat sur les entreprises afin de diversifier les emplois en faveur des populations des communautés environnantes ;
- D'octroyer des ZEA aux artisanaux sur des titres dormants ;
- De mettre à disposition les moyens devant permettre d'effectuer des recherches géologiques.



5. Chambre des mines : Monsieur Hugo SINZA

Monsieur HUGO a insisté sur le fait que l'exploitation minière doit viser l'intérêt économique de toutes les parties. L'exploitation artisanale est légale sur les zones dédiées et la cohabitation passe par la négociation et la cession partielle expresse des concessions. Il a souligné que la cession est complexe car les artisans, faute de moyens, font souvent appel à des tiers étrangers. Il a suggéré que l'État sécurise les industriels, aménage des zones économiques rurales, recense, forme et oriente les artisans vers d'autres métiers. Il a appelé à la création d'une commission et d'une task force pour réfléchir à des solutions concrètes face aux pertes financières quotidiennes que subissent les entreprises à cause de cette exploitation l'illégale. Pour l'intervenant, il est important qu'il n'y ait pas d'improvisation sur la question de renonciation des concessions minières aux artisanaux par les industriels. En termes de solutions, il préconise :

- La sécurisation des investissements des industriels par l'Etat ;
- La mise en place de programmes incitatifs de diversification des emplois en faveur des artisanaux ;
- Le financement des travaux de l'exploitation artisanale ;
- La mise en place d'une task force pour élaborer et faire le suivi des pistes des solutions sur la question de l'envahissement.

Au titre d'autres pistes de solutions, la plénière a proposé que :

- L'Etat prenne des mesures afin que tous les services de sécurité et de police quittent les sites miniers ;
- Le cadre de concertation et de dialogue entre le Ministère de la formation professionnelle et les entreprises soit accéléré.

Le modérateur a conclu en précisant que faute de temps imparti, il était impossible d'aborder tous les détails, mais que les travaux en groupes permettront d'approfondir ces questions majeures.



PANEL DES EXPERTS 2 : ENVAHISSEMENT DES PERIMETRES CONCEDES PAR LES EXPLOITANTS MINIERS ARTISANAUX : PISTES DE SOLUTIONS



Modéré par Maitre Jean-Claude KATENDE de la société civile, le panel des experts portant sur les pistes de solution à l'envahissement des périmètres concédés a connu la participation des personnes-ressources suivantes :

- Ingénieur MUTOMBO Grâce, Conseiller du Ministère Provincial des Mines du Haut- Katanga :
- Monsieur NGWANI Jérémie, entreprise -ERG
- Monsieur KAMWANGA Alain, The Carter Center :
- Monsieur OMBENI Alain, BGR :
- Monsieur Patrick EDMOND, Consultant *i*ndépendant pour Cobalt Institute
- Son Excellence Madame BAZAIBA MASUDI Eve, Ministre d'Etat – Ministre des Affaires Katanga :

INTERVENANTS :

1. **Conseiller du Ministère Provincial des Mines du Haut-Katanga : Ingénieur MUTOMBO Grâce**

L'intervenant fait observer qu'il existe 96 ZEA dont une seule est viabilisée et est opérationnelle au Haut-Katanga. Il a informé que le Gouvernement provincial est en pleine discussion avec des partenaires, notamment le BGR, pour mener des actions susceptibles de viabiliser les ZEA. Il existe également des actions pour identifier des espaces pouvant potentiellement être institués en ZEA. En termes de solutions, il a estimé qu'un dialogue franc entre les artisanaux, les industriels, les autorités et la communauté est nécessaire.

2. ERG : Monsieur Jérémie NGWANI

Pour cet intervenant, l'envahissement n'est pas légal, autant que la cohabitation. En outre, il souligne que la création d'usines de traitement, essentiellement chinoises, sans disposer de titres sur des gisements est l'une des causes qui favorisent l'envahissement des sites miniers concédés.

3. The Carter Center : Monsieur KAMWANGA Alain

Pour le représentant du The carter center, la cartographie qui a été menée en 2019 sur le secteur artisanal a conclu qu'il y a une interconnexion entre les secteurs artisanal et industriel. Toutefois, les méthodes utilisées dans l'artisanat affectent sérieusement la réputation de l'activité minière en général. S'agissant de l'envahissement, les causes peuvent inclure notamment le manque d'accès au financement et l'octroi aux exploitants artisanaux de zones d'exploitation non-viables.
En termes de solution, il a proposé de :

- Créer des partenariats entre les titulaires et les coopératives;
- Formaliser les coopératives avec une personnalité juridique ;
- Donner la possibilité aux entreprises détenant des espaces non rentables d'y renoncer en faveur de l'artisanat Renforcer la structure de l'Entreprise Générale de Cobalt (EGC).

4. BGR : Monsieur Alain OMBENI

En termes de solution, il a proposé de :

- Examiner la possibilité de la mise en œuvre de l'article 30.e du code minier ;
- Appliquer les principes du local content en intégrant progressivement les jeunes des communautés. locales ayant des compétences avérées dans le marché du travail.

5. Cobalt Institute : Monsieur Patrick EDMOND, Consultant *i*ndépendant

Pour cet intervenant, les solutions passent par la mise en place de mécanismes qui assurent que les produits provenant des sites artisanaux soient certifiés et que les standards qui peuvent attirer les financements, y compris étrangers, soient respectés. Il s'est également interrogé sur les pistes de solution au conflit engendré par la superposition des droits minier, foncier et agricole.



6. Ministre d'Etat – Ministre des Affaires Sociales et Actions Humanitaires : S.E.M. BAZAIBA MASUDI Eve

Son Excellence Madame Bazaiba Masudi Eve, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales et Actions Humanitaires est intervenue en s'interrogeant sur les affectations de tous les fonds que l'entreprise verse aux communautés et relève que la structuration de la dotation de 0,3% telle que prévue par le Code minier est bonne mais que la manne en découlant est mal gérée. Elle recommande de réfléchir sur une synergie dans la réalisation des projets. Elle insiste sur la nécessité de construire dans la durabilité. Par ailleurs, ayant constaté la redondance des ouvrages, elle s'est engagée à mener des réformes pour assurer une meilleure coordination de la gestion de la dotation de 0,3%. Enfin, elle a informé l'assemblée des travaux d'harmonisation qui sont en cours au niveau du gouvernement, et qui visent à clarifier la hiérarchie et les conditions de coexistence entre les droits minier, foncier, agricole et environnemental. Ces travaux sont supervisés par le ministère de l'aménagement du territoire qui a proposé un projet de Loi en vue de régler la question.

PANEL DES EXPERTS 2 : ÉTAT DES LIEUX, ANALYSE ET CONSTATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CAHIERS DES CHARGES



Modéré par Docteur Guy MUSWIL, Président de l'IDAK, le panel des experts en rapport avec l'examen (état des lieux-analyse-constats) de la mise en œuvre des cahiers des charges a connu la participation des personnes-ressources suivantes :

- Ingénieur MUTOMBO Grâce, Conseiller du Ministère Provincial des Mines du Haut-Katanga
- Monsieur MUSAU Raoul, ITIE-RDC
- Monsieur KANDE Fortunat, Président de la Commission RSE de la Chambre des Mines
- Monsieur KAMWANGA Alain, société civile
- Monsieur SUMAHILI Stéphane, communautés locales
- Monsieur ..... Patient, représentant le Chef de Division Provinciale des Mines – Haut Katanga

INTERVENANTS :

1. Ministère Provincial des Mines : Monsieur MUTOMBO Grace

Le modérateur a d'abord dressé un état des lieux complet sur la mise en œuvre des cahiers des charges (CC) dans le secteur minier.

Dans ce panel, Monsieur MUTOMBO Grace du Ministère Provincial des Mines a présenté les cahiers des charges comme un partenariat fondamental entre les entreprises et les communautés. Il a affirmé que, pour environ 100 entreprises minières implantées dans la province du Haut-Katanga, il y a environ 40 cahiers des charges qui ont été approuvés, en nette progression par rapport à une dizaine seulement avant 2024. Cependant, malgré un portefeuille estimé à près de 121 millions de dollars, le taux de réalisation reste faible, à **7 %** environ. Parmi les principaux défis, M. MUTOMBO a mis en lumière la faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanctions, l'absence d'implication effective du Ministère Provincial des Mines, ainsi que la quasi-absence du suivi : un seul Comité Local de Suivi est opérationnel sur les cinq installés, bien que cela soit prévu par le Code minier. Le modérateur a demandé aux panélistes les causes de cet état de choses alarmant. En réponse M. MUTOMBO a estimé que cette situation s'explique notamment par un manque d'informations, d'accompagnement et de ressources nécessaires pour constituer ces structures locales vitales, et également par un manque de volonté de la part des opérateurs miniers. Le suivi financier des cahiers des charges, souvent assuré par les opérateurs, nécessite une vigilance accrue.

2. ITIE-RDC : Monsieur Raoul MUSAU

Monsieur Raoul MUSAU de l'ITIE-RDC a présenté les résultats d'une première étude de l'ITIE qui relevait une faible réalisation des cahiers des charges. En réponse à ce constat, une étude plus approfondie est en cours de finalisation. Parmi 100 entreprises ciblées dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, seules 64 cahiers des charges ont été communiqués et 53 rendus disponibles pour analyse. Sur 798 projets recensés entre 2020 et 2024, seulement 430 ont été efficacement exécutés et évalués, avec des réalisations jugées globalement insuffisantes. Les financements sont majoritairement concentrés sur cinq secteurs : éducation, agriculture, élevage, santé et infrastructures, qui représentent 92% des dépenses, illustrant un déséquilibre dans l'affectation des moyens. Le modérateur a appelé à des travaux de réflexion collective pour dégager des recommandations visant à améliorer ces résultats.

3. Chambre des Mines : Monsieur Fortunat KANDE,

Au nom des membres de la Chambre des mines, M. Fortunat KANDE a contesté les critiques sur le refus de communiquer les cahiers des charges ou de libérer les fonds. Il a souligné que la Chambre, dont il préside la Commission RSE depuis cinq ans, veille au respect des lois et règlements en matière de RSE. Il a rappelé que les cahiers des charges portent sur des infrastructures de base et sont conformes aux modèles légaux. La chambre collabore avec les délégués de l'État en charge du suivi des cahiers des charges, mais fait face à un défi majeur : plusieurs cahiers des charges finalisés par les entreprises n'ont pas reçu d'arrêté d'approbation à signer par les Gouverneurs de Province. Ce retard bureaucratique freine la mise en œuvre des projets prévus dans lesdits cahiers des charges.

4. The Carter Center : Monsieur Alain KAMWANGA

Monsieur Alain KAMWANGA, qui accompagne la réalisation des cahiers des charges, a recommandé une approche collective, insistant sur le fait que les projets ne doivent pas être monoparentaux mais doivent être portés par toutes les parties prenantes, y compris les communautés bénéficiaires. Il est regrettable de constater que, bien souvent, les projets se concentrent sur des problèmes apparents au lieu de procéder d'abord par l'analyse des causes profondes de la pauvreté. En appui à son argumentaire, il a cité l'exemple des familles incapables d'envoyer leurs enfants à l'école, bien que les frais ne dépassent pas 2500 FC par an, alors qu'elles dépensent chaque mois de l'argent dans des cigarettes ou des petites radios. Il a proposé d'approfondir les analyses afin d'identifier les causes profondes, les parties prenantes et leur rôle pour une chaîne de résultats consécutive. Il a également souligné un déficit d'appropriation réelle des projets par les communautés.

5. Communautés Locales : Monsieur SUMAHILI Stéphane

Représentant les communautés locales, M. SUMAHILI Stéphane, a exprimé des critiques sur la fixation arbitraire des montants des cahiers des charges par les entreprises et l'absence d'une base légale ou de calcul objectif, suggérant d'instaurer une assiette comme c'est le cas pour la dotation de 0,3% minimum qui est assise sur une base claire qui est le chiffre d'affaires. Il a également déploré le manque d'association des communautés dans l'exécution et le contrôle des cahiers des charges, souvent réduites au bénévolat. Selon lui, la rigidité des cahiers des charges nécessite une flexibilité accrue, permettant ainsi d'adopter des avenants, si nécessaire. L'intervenant a insisté aussi sur la nécessite de mise en place véritable des comités locaux de suivi, qui existent à peine jusqu'à présent. Il a également déploré le fait qu'aucune entreprise minière n'a été sanctionnée pour non-rédaction ou non-respect du Cahier des Charges, révélant ainsi un suivi quasi inexistant.

6. **Division Provinciale des Mines – Haut Katanga : Monsieur Patient……**.

Le représentant du chef de la Division Provinciale des Mines du Haut Katanga a exposé sur l'existence de la Commission d'instruction du cahier des charges, installée depuis 2021, qui a reçu 43 cahiers des charges dont 40 ont été approuvés via des arrêtés. Il a rappelé le dispositif légal qui prévoit que, passé un certain délai sans arrêté, le cahier des charges approuvé devienne exécutoire de plein droit. Il signale que la Commission d'instruction émarge au budget provincial et s'avère efficace, malgré des difficultés liées aux modifications de budget en cours d'exercice. Il a reproché l'absence de sanction effective malgré les dispositions prévues en ce sens par le Code minier, imputant cela au retard et à l'inexistence des missions conjointes de contrôle, laissant persister les manques de suivi. Ce panel des experts a été suivi par un débat en plénière, dont les principaux points sont repris ci-après :

- Intervenant comme participant, l'**Honorable Georges BOKONDU**, a insisté sur l'absence effective de sanctions, et a proposé d'instaurer des références et normes budgétaires claires pour le cahier des charges. Pour lui, la clause sociale doit représenter 1 % du chiffre d'affaires comme norme.
- Une intervenante a appelé à une responsabilisation collective de l'État, des entreprises et des communautés. Selon elle, les communautés sont mal préparées et bénéficient peu des projets.
- La Division provinciale des Mines du Haut Katanga a affirmé que les opérateurs doivent solliciter la supervision des autorités provinciales, mais que les missions de contrôle sont désorganisées à ce jour. Le véritable problème identifié reste la faiblesse de la supervision institutionnelle.
- Un participant a formulé une réflexion invitant certaines entreprises chinoises à privilégier les projets d'industrialisation agropastorale comme base du développement local, ainsi que les ONG locales à renforcer l'accompagnement des communautés.

PANEL DES EXPERTS 3 : BILAN DE LA DOTATION DE 0,3% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES MINIERES



Modéré par l'honorable Georges BOKONDU, député national, le panel des experts en rapport avec le bilan de la dotation de 0.3% du chiffre d'affaires des entreprises minières a connu la participation des personnes-ressources suivantes :

- Monsieur NZIRA Franck, ITIE-RDC
- Monsieur MONKIMA Félicien Didier, Fond National de Promotion et de Service Social
- Monsieur TONUANGU Gilbert, Directeur de Cabinet du 1er Président de la Cour des Comptes
- Madame BWIZA Dignité, ONG Heshimia Mazingira
- Monsieur ……..Raoul, Groupe ERG
- Monsieur MUPA Jean-Jacques, DOT MMG KINSEVERE
- Monsieur ……., DOT KAMOA COPPER S.A. :

INTERVENANTS :

1. ITIE-RDC : Monsieur NZIRA Franck

Monsieur Franck NZIRA, représentant de l'ITIE, a qualifié ce mécanisme de grande opportunité visant à mieux redistribuer la rente minière. Il a signalé que depuis la mise en œuvre, le nombre des DOT est passé de 13 à 43. Les déclarations à l'ITIE-RDC ont montré des versements qui sont passés de 24 millions de dollars américains en 2022 à plus de 100 millions de dollars américains pour les périodes 2023-2024 totalisant 239 millions de dollars américains. Toutefois, plusieurs entreprises ne s'alignent pas sur le principe de la transparence s'agissant notamment de la communication et la publication du chiffre d'affaires, ainsi que les modalités de calcul de la dotation. Il a recommandé la mutualisation des projets entre les DOT couvrant les mêmes zones géographiques pour améliorer l'efficacité. En outre, la durée des mandats actuels des présidents des DOT, limitée à un (1) an a été jugée trop courte, nécessitant une révision du manuel de procédures.

2. Fond National de Promotion et de Service Social : Monsieur MONKIMA Félicien Didier

Monsieur MONKIMA Félicien Didier du FNPSS a précisé que 46 DOT ont été installées, mais seules 43 sont pleinement opérationnelles, dont deux (2) ont reçu la totalité des paiements. En revanche, plusieurs n'ont reçu que des versements partiels. Ces DOT ont réalisé à ce jour plus de 360 projets, dont la moitié déjà terminée. Parmi les défis majeurs, il a souligné la minoration volontaire des chiffres d'affaires par les entreprises minières, les interférences des autorités locales, la vandalisation régulière des ouvrages réalisés, et une méconnaissance des règles encadrant les dotations. A ce propos, il a évoqué l'importance de l'intervention de la Cour des Comptes pour renforcer le contrôle.

3. La Cour des Comptes : Monsieur Gilbert TONUANGU, Directeur de Cabinet du 1er Président

Le Directeur de cabinet du 1er Président de la Cour des Comptes a présenté les résultats des audits menés auprès des organismes spécialisés. La Cour a révélé une faible qualité du contrôle interne, la mise en place tardive des structures de DOT et un nombre de DOT installées bien inférieur aux exigences de terrain (40 au lieu de 100 attendues). De plus, la clé de répartition de la dotation est souvent méconnue ou non respectée, avec des projets sacrifiés au profit des superviseurs. Certaines entreprises refusent de payer ou ne règlent que partiellement leurs dotations. L'impunité organisée est relevée, le comité de supervision se limitant souvent à des mises en demeure sans suites. Par ailleurs, il a déploré le refus de certaines entreprises de communiquer leurs chiffres d'affaires réels, le non-développement d'organes techniques et d'unités d'exécution au sein des DOT, ainsi que l'existence de contestations des rapports par les entreprises elles-mêmes.

4. ONG Heshimia Mazingira : Madame Dignité BWIZA

Madame Dignité BWIZA a attiré l'attention sur l'absence de prise en compte des aspects environnementaux dans les projets financés par les dotations. Aucun projet « vert » n'a été soutenu, notamment en matière d'énergie photovoltaïque ou de gestion des déchets scolaires, compromettant la durabilité des actions.

5. Groupe ERG : Monsieur …… Raoul

Monsieur ……Raoul DE ERG a mis en avant le potentiel de révolution que ces fonds pourraient apporter à l'éducation dans les milieux affectés, à condition que l'harmonisation entre les plans locaux et provinciaux soit assurée pour garantir la cohérence des interventions.

6. DOT MMG KINSEVERE : Monsieur MUPA Jean-Jacques

Monsieur Jean-Jacques MUPA, président de la DOT MMG Kinsevere, a insisté sur le fait que malgré les critiques, plusieurs ouvrages concrets ont été réalisés, mais ils sont très peu vulgarisés, certaines infrastructures attendant encore leur inauguration.

7. DOT KAMOA COPPER S.A. : Monsieur ……

Enfin, Monsieur ……., représentant de la DOT KAMOA a reconnu des défis persistants liés à un accompagnement insuffisant des communautés et à l'intervention intempestive de certains services étatiques qui prélèvent des frais qui réduisent conséquemment les fonds disponibles pour la réalisation des projets de développement communautaire.



Le troisième jour de l'Atelier a débuté par une allocution de S.E.M. le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Monsieur NYEMBO MBWIZIA Ghislain, dont le contenu est repris intégralement ci-dessous.

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Lubumbashi, le 11 Septembre 2025 Distingués invités en vos titres et qualités respectifs, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur que je prends la parole à ce forum dont le but ultime est d'examiner la mise en œuvre de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières et des cahiers des charges conclus avec les communautés locales impactées par les projets miniers d'une part, et d'envisager des solutions durables à la problématique de l'envahissement des périmètres miniers concédés par des artisanaux illégaux d'autre part. Je voudrais, à cet instant, remercier sincèrement les organisateurs de ces assises, à savoir : la Chambre des Mines de la République Démocratique du Congo, le Cadre de Dialogue dans le Secteur Minier pour les Investissements Durables au Katanga (IDAK) et l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE-RDC) pour avoir réuni, dans une approche participative et inclusive, l'ensemble des parties prenantes :

- *Entreprises minières,*
- *Représentants des communautés locales,*
- *Partenaires techniques et financiers,*
- *Société civile,*
- *Institutions publiques et experts indépendants.*

Votre présence témoigne d'une volonté commune, celle de faire en sorte que nos minerais ne soient pas seulement une source de revenus pour l'État Congolais, mais ***un véritable levier de transformation sociale, économique et environnementale pour nos populations locales****.*

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention s'articule autour de trois principaux axes résumés comme suit : ***L'existant****,* ***les défis actuels et les améliorations attendues.***

1. L'existant

Le Code minier révisé en 2018 a institué trois instruments majeurs de redistribution au profit des communautés locales :

- *La quotité de la redevance minière revenant aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ;*
- *Les cahiers des charges sociaux et environnementaux ;*
- *La dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires des entreprises minières*

Ces mécanismes s'inscrivent dans la stratégie nationale de développement et doivent répondre à des priorités clairement identifiées : ***éducation, santé, infrastructures, emploi, environnement****. Ils ne doivent pas être mis en œuvre isolément, mais intégrés dans une planification concertée avec les ETD, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des investissements. En effet, le Gouvernement de la République accorde une attention particulière à ces trois instruments, dans la mesure où ils lui permettent de participer directement à la réalisation de ses objectifs d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable et inclusif des 145 territoires du pays, et en particulier ceux situés dans les provinces à forte activité minière. En ma qualité du Ministre* ***ayant notamment la planification et la programmation de la politique de développement économique et social de la RDC dans mes attributions****, je tiens à souligner une exigence fondamentale : le développement communautaire doit être pensé en parfaite cohérence avec les plans locaux, provinciaux et nationaux, en particulier le* ***Plan National Stratégique de Développement (PNSD)*** *et le* ***Plan d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028)****, conduit par Son Excellence Madame la Première Ministre* ***Judith SUMINWA TULUKA****, sous l'égide de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,* ***Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO****, à qui je rends hommages pour son engagement indéfectible à améliorer les conditions de vie des populations locales. En tant que* ***Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC****, je tiens à rappeler que la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance sont au cœur de l'engagement de notre pays. La Norme ITIE dans ses 12 Principes exige non seulement la* ***divulgation des informations financières et contextuelles du secteur extractif****, mais aussi la démonstration des* ***résultats et impacts concrets de cette transparence sur la vie des citoyens.*** *A ce sujet, l'ITIE-RDC met désormais un focus sur la production des rapports reflétant le résultat et l'impact de l'exploitation sur la vie communautaire au travers, entre autres, la mise à disposition du public des informations sur l'évaluation des engagements sociaux et environnementaux de toutes les parties prenantes.*

2. Défis actuels

Les rapports de l'ITIE-RDC, de la Cour des Comptes et les doléances des entreprises minières soulignent plusieurs défis dont :

- *Les retards dans la mise en œuvre des cahiers des charges et projets financés ;*
- *Les chevauchements avec d'autres programmes (notamment le PDL-145T) ;*
- *L'absence de critères objectifs pour la fixation des montants dans les cahiers des charges ;*
- *L'inadéquation entre les fonds perçus des entreprises minières et le niveau des ouvrages réalisés au titre de la dotation de 0.3% ;*
- *La qualité discutable des ouvrages réalisés et la faible appropriation par les communautés bénéficiaires ;*
- *Les capacités institutionnelles limitées des organismes de gestion et des ETD pour planifier, suivre et évaluer les projets ;*
- *Le manque de transparence, de redevabilité et d'imputabilité sur les montants collectés et les impacts réels;*
- *L'absence d'un mécanisme de contrôle et de suivi indépendant.*

Ces défis ne doivent pas nous décourager. Ils doivent, au contraire, nous pousser à agir avec plus de détermination pour les ***transformer en opportunités*** *en améliorant notamment la gouvernance en vue de renforcer la confiance entre les parties prenantes et de réaliser des résultats plus performants.*

3. Des améliorations

À la lumière de ces constats, je formule des engagements et recommandations ci-après :

1. ***Alignement stratégique :*** *assurer l'intégration des projets dans le PNSD, les PDP et les PDL;*
2. ***Intégration des ETD :*** *impliquer pleinement les Entités Territoriales Décentralisées dans la planification;*
3. ***Transparence, redevabilité et imputabilité :*** *garantir la traçabilité et la justification de chaque dollar investi;*
4. ***Suivi rigoureux et indépendant :*** *renforcer les mécanismes de contrôle multi-acteurs;*
5. ***Renforcement institutionnel :*** *développer les capacités humaines et organisationnelles des ETD et comités de suivi;*
6. ***Prise en compte des doléances des entreprises minières :*** *réduire la lourdeur administrative et clarifier les obligations;*
7. ***Innovation :*** *promouvoir des projets générateurs de revenus et de formation professionnelle.*

Par ailleurs, ***sept ans après l'institution légale du cahier des charges et de la dotation de 0.3%,*** *il se dégage l'impérieuse nécessité de procéder* ***au sein d'une Commission Interinstitutionnelle Adhoc, placée sous la coordination du Ministère ayant la planification de développement dans ses attributions, chargée notamment d'évaluer le processus d'élaboration de mise en œuvre et de suivi & évaluation des projets de développement communautaire afin*** *de proposer des pistes d'amélioration.*

En ce qui concerne l'appui technique et le renforcement des capacités du personnel dédié au processus de planification et de suivi-évaluation des projets de développement communautaire, je puis vous rassurer de ma disponibilité, d'apporter mon accompagnement pour garantir des résultats escomptés dans le processus d'évaluation des outils de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) dont disposent les entreprises minières.

A ce titre, le Secrétariat National de Renforcement des Capacités (SENAREC), structure spécialisée du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, est prêt à renforcer les capacités institutionnelles et humaines tout au long du cycle de vie de gestion des fonds dédiés au développement communautaire.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

L'histoire ne retiendra pas seulement le volume des minerais exportés, mais notre capacité collective à transformer ces ressources en ***écoles, hôpitaux, routes, emplois et espoir pour nos communautés****.*

La dotation de 0,3 % et les cahiers des charges doivent être considérés comme ***un contrat social entre les entreprises minières, l'État et les populations locales****. Leur efficacité repose sur trois piliers :* ***la planification locale intégrée, la transparence totale et la gouvernance participative.***

Faisons en sorte que chaque dollar investi se traduise en un impact concret et visible pour les populations locales. C'est à ce prix que les richesses minières deviendront un moteur de développement inclusif, équitable et durable pour notre Pays.

Que ce forum ouvre la voie à des actions encore plus efficaces au profit des Communautés Locales et de la Nation tout entière.

Je vous remercie.



Cette allocution a été suivie par une série de questions auxquelles S.E.M. le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'aide au Développement a répondu avec clarté, mais dont pour la plupart les réponses se retrouvaient dans son exposé :

1. Quelle approche pratique préconiser face au constat généralisé de manque criant de coordination des projets et des dimensions inadaptées ce ceux-ci ?
2. Comment s'assurer de la véracité des montants des redevances minières et de la matérialisation des objectifs assignés ?
3. Quelle suite a été réservée aux ateliers antérieurs et quelle assurance offre le présent atelier ?
4. Qu'en est-il de la réhabilitation des écoles abandonnées ?
5. A quand l'activation de la quote-part des droits superficiaires réservée aux communautés ?
6. Il y a un besoin de mise en place d'un guide méthodologique de planification et de formation adéquate des personnes préposées aux projets ;
7. A quand la mise en œuvre de la commission de coordination des projets ?
8. Comment résoudre les faiblesses inhérentes aux faiblesses de l'annexe XVII du règlement minier qui consacre le chevauchement, au manque de vision par rapport aux objectifs de développement durable, et au fondement imprécis des normes à appliquer ?
9. Il y a un constat de manque coordination des actions entre les instances provinciales et nationales ;
10. Pourquoi ne pas tenter une reforme expérimentale du basket fund ?
11. Quelle est la vision à long de l'Etat congolais sur l'activité minière artisanale ?

En plus des réponses données par S.E.M. le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, quelques recommandations ont été avancées par les participants :

a) Que la commission interinstitutionnelle soit coordonnée par le Ministère du Plan ;
b) Veiller à intégrer les entreprises et les communautés dans cette commission ;
c) Confier la gestion des flux du cahier des charges aux organes spécialisés à créer ;
d) Dépolitiser la supervision et la coordination des DOT : responsabiliser plutôt des structures techniques indépendantes assorties de l'obligation de résultat ;
e) Le basket fund risque de s'avérer inefficace à l'exemple de la redevance minière ;
f) Qu'en est-il de la conférence minière annuelle, qui avait permis des concertations tripartites régulières pour l'évaluation des recommandations et la prévention des conflits ?

Cette séance a clôturé la série des discours d'orientation et des panels thématiques, et a lancé les travaux en carrefours.



TRAVAUX EN CARREFOUR : L'ENVAHISSEMENT DES SITES MINIERS

Modérateur : Monsieur BAKOMEKA KELINA, Chambre des Mines Rapporteurs :

1) Monsieur NZIRA Franck, Secrétariat Technique ITIE
2) Monsieur AMANI Christian, Secrétariat Technique ITIE

Le groupe de travail était appelé à analyser et répondre aux questionnements suivants

PROBLÈMES POSÉS ET SUJETS TRAITÉS

Thème 1 : Cohabitation : mythe ou solution ?
Peut-on partager l'espace minier ? Quels risques et quelles alternatives?

Sous-thèmes et sujets :

- Pourquoi la cohabitation dans le même espace est problématique ;
- Risques sécuritaires, juridiques et opérationnels ;
- Alternatives : ZEA, reconversion, sous-traitance légale
- Rôle de l'Etat, des entreprises et des ONG dans la recherche de solutions

Thème 2 : Reconversion et alternatives durables
Comment sécuriser le périmètre concédé aux industriels et quelles options pour les artisanaux ?

Sous-thèmes et sujets :

- Décisions stratégiques attendues du Gouvernement
- Opportunités offertes à la population
- Politisation du phénomène et neutralité institutionnelle

Thème 3 : Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) et encadrement

Sous-thèmes et sujets :

- Délimitation, sécurisation et régulation
- Intégration dans le cadastre minier
- Encadrement technique et fiscal

Thème 4 :Reconversion économique et formation : Solutions et feuille de route

Sous-thèmes et sujets :

- Filières alternatives (agriculture, artisanat, PME)
- Accès au financement et à la formation
- Partenariats public-privé

Après des échanges houleux sur la question posée, les évidences ci-après se sont dégagées :

1. L'artisanat minier est légal et doit s'exercer dans le cadre strictement prévu par la loi. La cohabitation n'est pas possible.
2. La superposition d'une ZEA sur le périmètre est possible sur acceptation expresse et écrite titulaire avec comme conséquence, la renonciation par le titulaire de la partie empiétée.
3. Les causes de l'envahissement sont multiples, entre autres :

- La pression sociale et le chômage ;
- L'absence des ZEA viables ;
- Le refus des entreprises de renoncer à une partie de leurs espaces concédées ;
- L'Etat qui encourage l'envahissement en percevant les frais et taxes auprès des opérateurs illégaux exerçant sur les sites envahis ;
- Les migrations économiques.

TRAVAUX EN CARREFOUR : LE CAHIER DES CHARGES

Modérateurs :

1. Monsieur MUTOMBO Auguste, Présidium IDAK
2. Madame MASELE Dorothée, Comité de Pilotage IDAK

Rapporteurs :

1. Monsieur KAHENGA Pierre, Secrétariat IDAK
2. Monsieur KIFINDA Alphonse, Société Civile
3. Monsieur MUKADI CALEB Bonyi, Secrétariat ITIE



Le groupe de travail sur le cahier des charges a analysé et répondu aux questionnements suivants :

Thème 1 : Quelle réforme pour une gestion plus efficace des cahiers des charges et de la DOT :

- Rôle des organes de contrôle et de la société civile ;
- Création d'un cadre de redevabilité ?
- Participation des femmes et des jeunes dans les CLD et dans les structures de contrôle.
- Rôle des sociétés minières dans le suivi de la mise en œuvre de la DOT
- Mesures d'allègement des procédures d'approbation des cahiers des charges et des projets des DOT

Thème 2 : Mise en œuvre sur terrain du cahier des Charges et des DOT : les avancées, les retards et les dynamiques communautaires locales (société Civile) :

- Quelles sont les pratiques et réalités relevées dans les processus de conception, de signature, du suivi des cahiers des charges ?
- Quels sont les impacts tirés de la mise en œuvre des cahiers de charges
- Cas pratiques de mise en œuvre de la DOT
- Cohérence entre les projets contenus dans les cahiers des charges et ceux contenus dans les DOT
- Mécanisme d'évaluation des projets prévus dans les cahiers des charges avec la qualité des ouvrages réalisés

TRAVAUX EN CARREFOUR : LA DOTATION DE 0,3% DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Modérateur: Maître TSHOMA KALOMBO Grâce, Société Civile
Rapporteur: Monsieur MUKADI CALEB Bonyi, Secrétariat ITIE



Le groupe de travail sur la dotation de 0,3% minimum a travaillé autour des mêmes questions que le groupe de travail sur le cahier des charges, mais uniquement sous l'angle spécifique de la DOT.

Après l'analyse des questions soulevées et des échanges francs, les constats et les recommandations issus de ces trois groupes de travail en carrefour sont repris dans les feuilles de route correspondantes jointes au présent rapport.

JOUR 4 : vendredi 12 SEPTEMBRE 2025



Au quatrième et dernier jour de l'Atelier, les recommandations des trois groupes ont fait l'objet d'une restitution en plénière.



Une discussion finale a donné lieu à l'adoption des recommandations qui sont coulées dans la feuille de route reprise en annexe au présent rapport général, et qui sera soumise au Gouvernement pour des dispositions utiles.

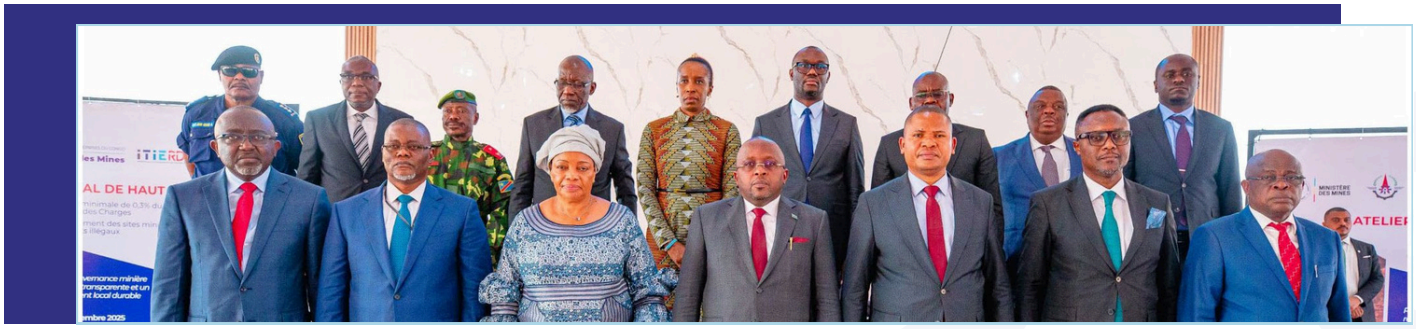


A titre exceptionnel, le Directeur Général du SAEMAPE appris la parole pour présenter le travail accompli par ses services et les contraintes rencontrées dans la formalisation du secteur minier artisanal. Les recommandations majeures ont été lues par le Coordonnateur national de l'ITIE-RDC.



Enfin, un mot de remerciement du Président de la Chambre des Mines, **M. KASSONGO BIN NASSOR** a précédé le discours de clôture de S.E.M. le Ministre Provincial des Mines du Haut- Katanga

MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE PROVINCIAL DES MINES DE LA PROVINCE DU HAUT- KATANGA A L'OCCASION DE LA CLOTURE DES TRAVAUX DE L'ATELIER SPECIAL DE HAUT NIVEAU



Lubumbashi, le 12/09/2025 Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes, ici représenté; Monsieur le Directeur Général du SAEMAPE ; Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE RDC ; Monsieur le Président de la Chambre des mines ;

*Monsieur le Président de l'IDAK ; Mesdames et Messieurs, Distingués invités, en vos titres et qualités respectifs, Il s'est passé quatre jours que Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a lancé les travaux sur l'**Atelier Spécial de Haut niveau sur la mise en œuvre de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires & du Cahier des charges ainsi que l'envahissement des périmètres miniers concédés par les exploitants artisanaux.***
*C'est avec un grand honneur et une profonde gratitude que je prends la parole aujourd'hui, au nom de Son Excellence Monsieur le Gouverneur ad intérim, au dernier jour de cet atelier spécial de haut niveau qui a rassemblé les autorités tant nationales que provinciales ainsi que les Experts qui ont témoigné leurs volontés autour d'un objectif commun : la réflexion et les échanges fructueux sur les thèmes développés à cet Atelier Spécial de Haut Niveau. C'était une opportunité pour toutes les parties prenantes de réfléchir en toute convivialité sur l'ensemble des défis et faiblesses relevés en vue de proposer des pistes de solutions et des recommandations concrètes et consensuelles. **Mesdames et Messieurs,** Pour rappel, il a été question que les parties prenantes échangent pour atteindre les objectifs ci-après :*

- *Évaluer la mise en œuvre des organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et des Cahiers de Charges dans le secteur minier congolais et proposer des pistes concrètes d'amélioration pour une gouvernance minière équitable et centrée sur le développement local effectif.*

- *Elaborer un plan d'action reprenant les solutions durables et consensuelles au phénomène d'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga. Je suis plus que satisfait de la façon dont les réflexions et échanges se sont déroulés, et ce d'autant plus que, durant ces quatre jours des travaux, les parties prenantes ont échangé avec franchise et dans le respect mutuel.*

Ainsi, je félicite la diversité des intervenants, représentant toutes les parties prenantes et la sincérité des débats, tant en panel que dans les groupes de travail, qui ont conduit à des échanges d'une richesse exceptionnelle. Je suis convaincu que la matrice des recommandations formulée sur la base de ces échanges permettra de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des fonds infranationaux, de renforcer le dialogue entre les parties prenantes pour une gouvernance minière plus équitable. Pour cela, il revient désormais à tous de traduire en actions concrètes et consensuelles cette matrice des recommandations conçue durant cet atelier.

Avant de clore mon propos, je voudrais réitérer, au Nom de Son Excellence Monsieur le Gouverneur ad intérim ainsi qu'à mon nom propre, toute ma gratitude à la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo, au Cadre pour l'Initiative pour le Développement des Investissements Durables du Katanga « IDAK » et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives « ITIE-RDC » pour leur appui technique et financier qui a permis la tenue de ces assises.

Mesdames et Messieurs, distingués invités, en vos titres et qualités respectifs,

Je termine mon propos en réaffirmant l'engagement de mon Ministère de favoriser le développement durable à la base, vision prônée par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, à qui je rends un vibrant hommage, lui qui s'est engagé à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles du pays pour un impact positif des retombées de l'activité minière en faveur des populations. Sur ce, je déclare clos les travaux de l'Atelier spécial de haut niveau. Que vivent la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur extractif congolais ;
Que vive la RDC ;
Je vous remercie.

ANNEXES

FEUILLES DE ROUTE

Indications	N°	Recommandations sous-jacentes	Responsable	Délai	Observation
Appliquer la loi	1	Obtenir de l'Etat la garantie de l'application intégrale de la loi en veillant à la protection des droits de toutes les parties (titulaires des droits et exploitants artisanaux), et éventuellement à la mutualisation des efforts pour la sécurisation des sites miniers industriels.	• Ministère des Mines • Ministère de l'intérieur • Ministère de la défense • Gouvernement provincial	Court terme	Instaurer un cadre de concertation et un partenariat permanent entre l'Etat, les Entreprise minières, la société civile et les acteurs artisanaux.
	2	Interdire formellement l'octroi des documents et les perceptions des taxes et autres frais auprès des exploitants illégaux.	Gouvernement : Ministère des Mines	Court terme	
Instituer des nouvelles ZEA viables et viabiliser celles existantes	3	Relancer les travaux de la commission chargée de l'identification et de l'évaluation des sites miniers artisanaux en vue de leur validation tel que voulu par le Président de la République (cf. Lettre n° 0733/04/2024 du 04/04/2024 du DIRCAB du Chef de l'Etat au MINMINES).	• Premier Ministre • Ministère des Mines • CAMI • Gouverneur des provinces • SAEMAPE	Court terme	
	4	Procéder à l'inventaire des titres n'ayant pas respecté les conditions de maintien de validité, les déchoir et les ériger en ZEA, le cas échéant.	• Ministère des Mines • CAMI • Administration des Mines	Court terme	

	5	Signer un Arrêté ministériel qui fixe les modalités d'opérationnalisation de l'article 30 e du Code minier sur la superposition d'une ZEA sur le titre minier concédé.	• Ministre des Mines	Court terme	
	6	• Identifier les Entreprise minière s qui sont disposées à céder des espaces à l'exploitation artisanale et à procéder à la renonciation. • Céder à l'Etat la partie renoncée par les Entreprise minière s pour être érigée en ZEA en faveur de la coopérative active dans la zone.	• Ministère des Mines • Chambre des mines • CAMI	Court terme	
	7	Assister techniquement les coopératives en procédant à la découverture des sites des ZEA existantes en vue d'encourager la relocalisation des artisanaux.	• Entreprise minière s minières • Ministère des Mines • CAMI • SAEMAPE	Court terme	
	8	Vulgariser au plus bas niveau le Code minier et tous les textes règlementaires sur la l'artisanat minier.	Ministère des Mines	Court terme	En collaboration avec la société civile

Sécuriser les sites miniers concédés aux titulaires	9	• Instaurer l'autorité de l'Etat en prenant les dispositions qui s'imposent pour dégager des sites miniers concédés tous les membres de famille des autorités politiques y compris ceux qui se réclament de la famille présidentielle, et • Appliquer strictement les textes interdisant l'interférence des services étatiques non habilités, notamment les Chefs coutumiers, l'ANR, les FARDC, la Police Territoriale, les Parquets, etc.	• Premier Ministre • Ministre de l'intérieur • Ministre de la Défense • La Maison Civile du Chef de l'Etat • Chef d'Etat-major General de l'armée • Commissaire Général de la Police Nationale	Très court terme	
	10	Initier des actions judiciaires contre les exploitants illégaux ainsi que les hommes en uniforme qui envahissent les sites miniers concédés.	• Entreprise minière s minières • Ministère de la Justice	Court terme	
	11	Mettre effectivement en application les dispositions réglementaires exigeant aux entités de traitement d'indiquer clairement la liste des sites d'approvisionnement de leurs minerais.	• Ministre des mines	Court terme	
	12	Procéder l'identification exhaustive des vrais exploitants artisanaux et leurs coopératives d'appartenance.	• SAEMAPE • Coopératives	Court terme	
	13	Assurer le suivi de la réglementation et contrôler régulièrement la conformité des comptoirs d'achat des minerais.	Ministère des mines	Court terme	

Créer et diversifier les sources des financements de l'artisanat minier	14	Identifier les sources qui peuvent financer l'artisanat minier, notamment à travers les structures existantes tel que le FOMIN, la DOT et/ou la création d'une banque de crédit de l'artisanat minier etc.	• Ministre des mines • Comité de supervision des DOT	Court terme	
	15	Rendre opérationnelle sans délai l'Entreprise minière Générale du Cobalt (EGC)	• Ministère des mines	Très court terme	
	16	Encourager les coopératives ou groupements de coopératives à s'approprier les dispositions du code minier qui prévoient la possibilité aux nationaux d'être actionnaire dans les Entreprise minière s minières	• Entreprise minière s minières • Coopératives	Court terme	
Envisager les actions alternatives	17	Mettre en place un cadre de concertation sur la formation des artisanaux.	• Ministère de la formation professionnelle • Ministère des Mines • Coopératives minières	Court terme	
	18	Mettre en place un plan de développement économique intégré à l'échelle nationale de façon a sédentariser les communautés dans le but de freiner si pas arrêter les flux migratoires vers les zones minières.	• Ministère du plan • Ministère du développement rural • Gouvernement provincial	Moyen terme	
	19	Diversifier les activités économiques de production et transformation agricole et autres dans les milieux où il y a une forte pression d'envahissement des sites miniers.	• Ministère de l'agriculture • Gouvernement provincial • Coopératives	Moyen terme	
	20	Mettre en place une politique d'incitation des activités économiques par les nationaux pour l'approvisionnement des besoins de consommation de l'industrie minière dans les milieux où il y a une forte pression d'envahissement des sites miniers.	• Ministère de l'économie • Ministère de l'industrie • Ministère des PME	Moyen terme	

Indications	N°	Recommandations sous-jacentes	Responsable	Délai	Observation
Supervision de l'élaboration du Cahier des Charges	1	• Fixer un timing raisonnable de réponse du Ministre provincial à la demande de supervision. • Obtenir du titulaire la prise en charge du superviseur, et ce, en conformité avec les dispositions légales. • Présence obligatoire et permanente du superviseur à toutes les réunions	• Gouvernement provincial • Administration des Mines • Ministère Provincial des Mines • Entreprise minière	Court terme	Fluidifier le processus administratif
Délimitation de la zone impactée	2	Délimiter clairement, par l'Entreprise minière et par l'ETD, la zone géographique affectée par le projet minier.	• Entreprise minière, • ETD	Court terme	Permettre une planification adéquate
	3	Instituer un seul CLD pour les communautés impactées par le projet minier.	• ETD • Communautés • Entreprise minière	Court terme	Permettre la coordination des projets
	4	• Se référer au Plan de Développement Local (PDL) qui intègre la vision commune de développement • Identifier toutes les parties et prendre en compte leurs besoins (y compris les vulnérables et le genre)	• Ministère du Plan • Entreprise minière • ETD • Société Civile • Communautés	Court terme	Garantir la cohésion et l'inclusivité des projets
Budgétisation	5	• Prévoir des espaces suffisants pour les projets communautaires. • Prévoir les moyens pour la prise en charge de la structure de facilitation	• ETD • Société Civile • Communautés	Court terme	

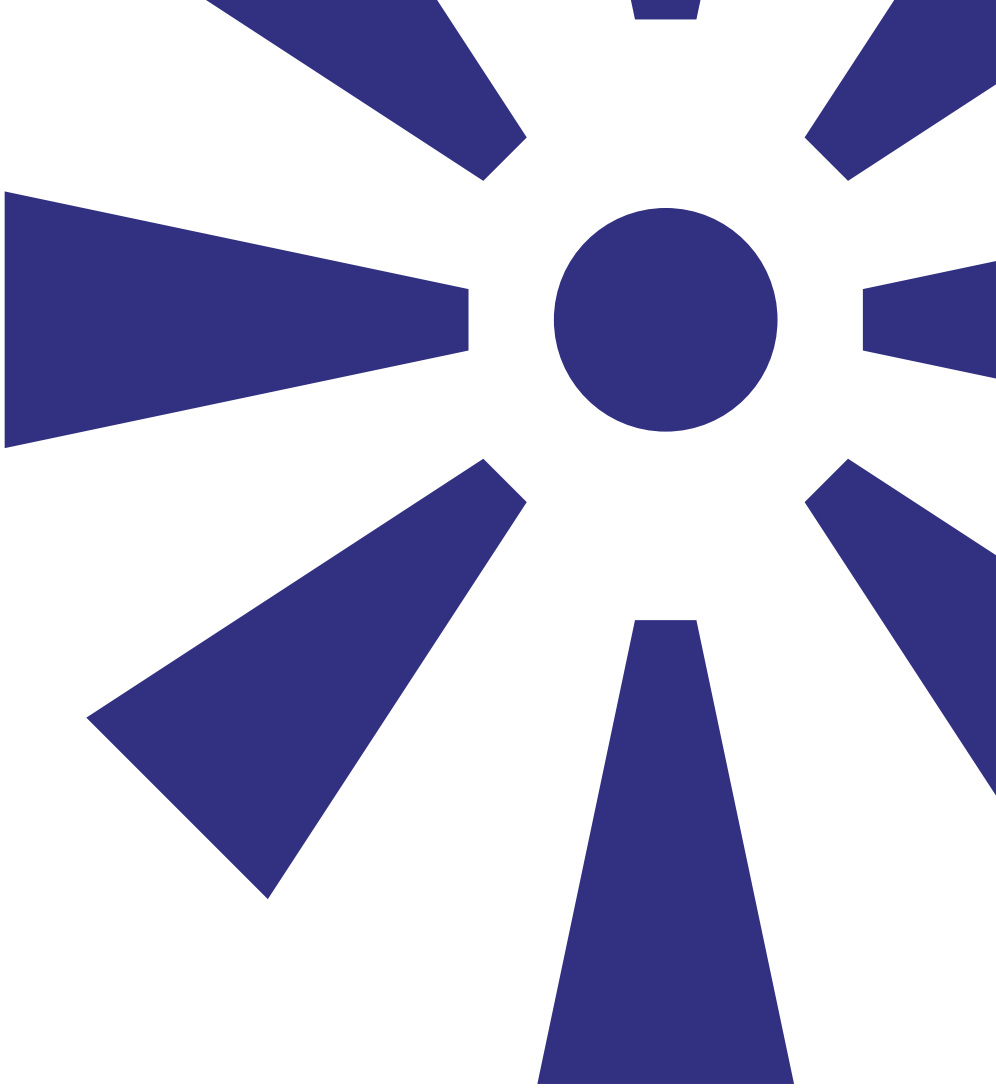
Signature du Cahier des Charges	6	Transmettre une copie du Cahier des Charges final à la communauté.	• Entreprise minière • Gouvernorat • Ministère des Mines	Court terme	Appropriation par la communauté
Dépôt à la Commission P.I de Cahier des Charges, instruction, approbation et suivi d'exécution des cahiers des charges.	7	Prendre un arrêté provincial mettant en place la procédure d'approbation et de fonctionnement de Cahier des Charges inclure les points repris dans la colonne d'observation	• Commission Provinciale. • Province	Court terme	• Fixation des frais d'instruction des cahiers des charges • Respect des délais réglementaires tant par les Entreprises minières que par la commission. • Prise en charge du fonctionnement de la Commission d'instruction par la Province ; • Fixation du délai d'approbation de 30 jours au-delà duquel le Cahier des Charges est considéré approuvé. • Mécanisme rapide de notification de l'Entreprise minière après approbation. • Installation des CLS après approbation du Cahier des Charges • Mise à jour et partage régulier des chronogrammes finaux aux parties prenantes. • Dépersonnalisation des projets • Budget du Cahier des Charges pour le suivi-évaluation et renforcement des capacités des membres via le SENAREC. • Application effective des dispositions légales et règlementaires relatives à la remise officielle des ouvrages réalisés à l'ETD pour une gestion durable et une prise en charge des services liés, tout en veillant au respect des délais.
	8	Réactiver les missions conjointes de contrôle par les services étatiques (ACE – DPEM – FNPSS) dans le respect de la loi.	• Ministère des Mines	Court terme	

DOTATION 0,3 % MINIMUM DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Indications	N°	Recommandations sous-jacentes	Responsable	Délai	Observation
Conformité du règlement minier et du manuel de procédures de la DOT	1	Procéder à une réforme juridique et institutionnelle en alignant le règlement minier et le manuel de procédures de gestion de la dotation de 0,3 % minimum du Chiffre d'affaires sur le Code Minier, notamment en ce qui concerne le statut juridique de la DOT et la provenance de ses membres. NB : cette réforme devrait être précédée par des travaux tripartites : État, Entreprise minière s, communautés (y compris les élus nationaux et locaux).	• Primature • Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales •	Court terme	Se conformer aux dispositions légales et règlementaires pertinentes (art 285 octies du CM et 414 sexies du RM)
Affectation des fonds de la DOT	2	Revoir la clé de répartition des fonds qui reviennent aux organes de gestion et de supervision de la dotation	• Primature • Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales	Court terme	Rationaliser l'utilisation des moyens mis à la disposition des DOT
Respect des dispositions légales	3	Fixer des délais légaux pour les décaissements et l'approbation des projets financés.	• Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales	Court terme	Accélération des projets
	4	Publier en ligne le chiffre d'affaires et ses modalités de calcul ainsi que les décaissements de la dotation dans les 30 jours suivant la déclaration de l'IBP à la DGI, sous réserve des éventuels redressements.	• Ministre des Mines	Court terme	Amélioration de la transparence
	5	Renforcer les sanctions contre les Entreprises minières qui ne versent pas les fonds à la DOT dans les délais requis.	Ministère des Mines	Court terme	Réduction des cas de non-versement

Fiscalité applicable aux projets	6	Réexaminer la fiscalité appliquée aux projets financés par les DOT et instaurer un régime d'exonération adapté.	• Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales • Ministère des Finances	Court terme	Facilitation de la mise en œuvre des projets
Disponibilité des animateurs des DOT	7	Insérer des dispositions claires sur la disponibilité des présidents des DOT dans les communautés respectives	• Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales	Court terme	
Contrôle citoyen	8	Former et impliquer les SOCIÉTÉ CIVILE locales légalement reconnues pour un meilleur contrôle citoyen.	• Ministère des affaires sociales ; • DOT • SOCIÉTÉ CIVILE	Court terme	Suivi indépendant mis en place
Large diffusion des projets réalisés	9	Instituer une présentation large et régulière des réalisations, leurs impacts et les défis des DOT dans les médias afin de favoriser une meilleure communication des réalisations des DOT et leur appropriation par les communautés.	• Ministre des mines • Ministre de la communication • Ministère des affaires sociales	Très court terme	Sensibilisation sur les réalisations des DOT pour leur appropriation locale
Planification des projets	10	Elaborer le plan de développement local intégral, fédérateur et dynamique afin de faciliter l'exhaustivité par l'intégration des autres projets d'autres partenaires au développement, sous la coordination du Ministère du Plan suivant les principes directeurs ;	• Ministère du Plan, • Ministère des affaires sociales • Ministère de la formation professionnelle	Court terme	

Fiscalité applicable aux projets	6	Réexaminer la fiscalité appliquée aux projets financés par les DOT et instaurer un régime d'exonération adapté.	• Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales • Ministère des Finances	Court terme	Facilitation de la mise en œuvre des projets
Disponibilité des animateurs des DOT	7	Insérer des dispositions claires sur la disponibilité des présidents des DOT dans les communautés respectives	• Ministère des Mines • Ministère des affaires sociales	Court terme	
Contrôle citoyen	8	Former et impliquer les SOCIÉTÉ CIVILE locales légalement reconnues pour un meilleur contrôle citoyen.	• Ministère des affaires sociales ; • DOT • SOCIÉTÉ CIVILE	Court terme	Suivi indépendant mis en place
Large diffusion des projets réalisés	9	Instituer une présentation large et régulière des réalisations, leurs impacts et les défis des DOT dans les médias afin de favoriser une meilleure communication des réalisations des DOT et leur appropriation par les communautés.	• Ministre des mines • Ministre de la communication • Ministère des affaires sociales	Très court terme	Sensibilisation sur les réalisations des DOT pour leur appropriation locale
Planification des projets	10	Elaborer le plan de développement local intégral, fédérateur et dynamique afin de faciliter l'exhaustivité par l'intégration des autres projets d'autres partenaires au développement, sous la coordination du Ministère du Plan suivant les principes directeurs ;	• Ministère du Plan, • Ministère des affaires sociales • Ministère de la formation professionnelle	Court terme	
Formation professionnelle	11	Créer des centres de formation aux métiers adaptés aux besoins locaux, intégrant l'éthique et le patriotisme.	Ministère de la formation professionnelle	Moyen terme	
Projets structurants	12	• Prioriser des projets visant la création de la valeur pour les communautés impactées (Emplois, revenus décents); •	• Ministère du Plan, • Ministère des mines • Ministère des affaires sociales • Ministère de la formation professionnelle	Moyen terme	Permettre aux parents de se doter de moyens suffisants pour la scolarité, l'alimentation et les besoins de leurs familles



LES TERMES DE REFERENCE

Forum d'échanges sur :

- **La mise en œuvre de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires & du Cahier des charges,**
- **L'envahissement des périmètres miniers concédés par les exploitants illégaux.**

TERMES DE RÉFÉRENCE

1.Contexte et justification

Aux termes des dispositions du Code minier révisé de 2018, il est prévu non seulement l'introduction de deux instruments relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises notamment) : les organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires et le Cahier des Charges pour contribution au développement des communautés locales, mais également, l'institution de l'exploitation minière artisanale qui est censée s'effectuer dans les zones appropriées (ZEA). Cependant, sur le terrain, il est constaté un phénomène d'envahissement des concessions minières industrielles par des exploitants artisanaux avec un impact sur la sécurité, la bonne gouvernance, les droits humains, le développement local et l'environnement. Concernant la responsabilité sociétale des entreprises, il est observé, plus de cinq ans après la réforme, que la mise en œuvre sur le terrain reste problématique notamment : la lenteur dans la signature des cahiers de charges, des mécanismes de gouvernance peu claires, la priorisation contestée des projets, et un manque de suivi approprié par les entités attitrées. Le récent rapport de la Cour des comptes sur la gestion des DOT a renseigné sur des faiblesses structurelles majeures, notamment en matière de transparence, de priorisation et de redevabilité. Nonobstant la confirmation par certaines entreprises de la Chambre des mines de l'inexistence d'écart dans le paiement de leurs dotations conformément à la législation en vigueur, il est évident que la qualité des projets et leur pertinence pose un certain problème pour une bonne partie de ceux qui ont été exécutés.

Au niveau de l'exploitation minière, l'exploitation artisanale constitue une source de revenus pour une grande catégorie d'acteurs du secteur minier. Cependant, sur terrain, des conflits entre les deux formes d'exploitation (industrielle et artisanale) surgissent, augmentent et perdurent notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources minérales avec un envahissement des périmètres miniers des industriels. Aussi, il est souvent admis que l'existence d'un déséquilibre entre la très faible mise à disposition des Zones d'Exploitation Artisanales (ZEA) et la présence d'une multitude des permis miniers, en grand nombre sous exploités, octroyés aux industriels constitue la principale cause de ces invasions.
Par ailleurs, l'IDAK avait organisé plusieurs ateliers sur les engagements sociaux (cahier des charges et dotation) en formulant des recommandations tandis que, lors des plénières tant sur les défis de l'exploitation minière artisanale que sur « La réforme du Secteur Minier Artisanal : quelles directions optées entre les révisions législatives, les changements dans le comportement des exploitants artisanaux ou les méthodes d'exploitation », plusieurs recommandations pertinentes ont été destinées aux parties prenantes. Dans l'entretemps, en vue de renforcer la transparence et la redevabilité des entreprises extractives ainsi que la mobilisation des ressources domestiques, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a décidé de mener deux études thématiques dont l'une portant sur l'évaluation du respect, par les entreprises extractives, de leurs obligations sociales et environnementales dans les provinces à forte extraction minière et l'autre sur le secteur artisanal, filière cuivre, cobalt et zinc en RDC.

Aux fins d'évaluer l'application des dispositions légales sur les outils précités et les modalités de l'exploitation artisanale, la chambre des mines a pris l'initiative d'associer l'IDAK (Investissements Durables du Katanga) et l'ITIE-RDC dans l'organisation d'un forum de haut niveau afin (i) de dresser un état des lieux critique, de partager les expériences de terrain, et formuler des recommandations concrètes pour améliorer la gouvernance de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et du cahier des charges dans le secteur minier ainsi que (ii) d'échanger sur la problématique de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga pour des solutions pratiques et durables.

2.Objectifs de l'atelier

a) Objectif général :

- Évaluer la mise en œuvre des organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et des Cahiers de Charges dans le secteur minier congolais et proposer des pistes concrètes d'amélioration pour une gouvernance minière équitable et centrée sur le développement local effectif.
- Elaborer un plan d'action reprenant les solutions durables et consensuelles au phénomène d'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga.

b) Objectifs spécifiques :

- Faire l'état des lieux de la mise en œuvre des organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et des Cahiers de Charges.
- Identifier les défis de gouvernance, de transparence, de priorisation et d'impact.
- formuler des recommandations consensuelles pour renforcer l'efficacité et la transparence des mécanismes.
- Evaluer la mise en œuvre des actions et recommandations déjà élaborées par les différentes parties prenantes dans le sens d'apporter de solutions à la problématique d'envahissement des sites industriels ainsi que les impacts économiques, sociaux et environnementaux vécus en cas d'exécution ou non desdites recommandations et actions initiées
- Elaborer des actions collectives et ciblées à impacts significatifs et /ou symboliques.
- Proposer des modèles de collaboration ou de régulation entre industriels et artisanaux.
- Identifier acteurs/experts pour l'accompagnement des entreprises engagées dans le processus.

3.Résultats

- Une évaluation partagée et documentée de la mise en œuvre des organismes spécialisés chargés de la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et des Cahiers de Charges est faite.
- Une meilleure compréhension des défis liés à la gouvernance locale des fonds infranationaux est définie.
- Des recommandations concrètes pour la réforme du cadre d'exécution et de contrôle sont formulées.
- Un renforcement du dialogue entre les parties prenantes pour une gouvernance minière plus équitable est établi.
- Un diagnostic partagé du phénomène et de ses impacts est dressé.
- Une feuille de route avec des recommandations concrètes et consensuelles est élaborée et convenue.
- Des propositions de mécanismes de coordination et de dialogue multi-acteurs sont formulées.

4.Parties prenantes ciblées

- Premier Ministre
- La Cour des comptes
- Ministres nationaux (Mines, Affaires sociales et Formation Professionnelle)
- Ambassadeurs et corps consulaires (USA, France, Belgique, RU, Chine, SA, Angola, Zambie)
- Gouverneurs des provinces du Haut Katanga et Lualaba
- La Chambre des Mines de la RDC
- Représentants du ministère des Mines et structures étatiques (Secrétariat Général des Mines,
- CAMI, CTCPM, Division provinciale des Mines) ;
- Entités Territoriales Décentralisées ;
- Administrateurs des territoires
- Comités locaux de développement (CLD) ;
- Communautés affectées et autorités coutumières
- Société civile/ thématique secteur minier
- Experts indépendants ;
- Représentants du Parlement et des Assemblées provinciales ;
- Partenaires techniques et financiers ;
- ITIE-RDC

5.Durée et lieu

Durée et date : 04 jours, soit du ……au …… septembre 2025
Lieu : Lubumbashi

6.Méthodologie

L'atelier se déroulera sous forme de, discussions interactives en panel, travaux de groupe (en carrefour ou session parallèle) et séances plénières.

7.Thèmes principaux (Cf. Agenda)

Pour la Chambre des Mines de la RDC
KASSONGO BIN Nassor

Pour l'ITIE RDC
KAYEMBE Jean Jacques

Les Présidents
Pour l'IDAK MUSWIL
Guy

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lubumbashi, le 02 septembre 2025 – La Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Démocratique du Congo (ITIE-RDC) et le cadre de dialogue pour l'Investissements Durables au Katanga (IDAK) annoncent l'organisation d'un Atelier Spécial de Haut Niveau, du 9 au 12 septembre 2025 à Lubumbashi. Cet atelier portera sur deux thématiques centrales pour la pérennité du secteur extractif congolais :

1. La dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires (DOT) et le Cahier des Charges : évaluation et perspectives.
2. L'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants illégaux dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga : quelles solutions pratiques et durables ?

Depuis la révision du Code minier en 2018, la DOT et les Cahiers de Charges constituent des instruments légaux de redistribution des richesses et de développement socio-économique local. Toutefois, leur mise en œuvre demeure marquée par des défis de gouvernance, de priorisation et de transparence. Par ailleurs, le phénomène croissant d'intrusions illégales dans les concessions industrielles provoque des tensions sociales et économiques nécessitant des réponses solides et concertées. « Nous sommes à un moment charnière. La Chambre des Mines considère que la DOT et le Cahier des Charges ne doivent pas être perçus comme des simples obligations légales, mais comme des véritables leviers de développement communautaire. Cet atelier est une opportunité unique pour tirer les leçons, identifier les blocages et proposer ensemble des solutions réalistes et durables », a déclaré le Président de la Chambre des Mines. L'atelier réunira des décideurs gouvernementaux, des représentants des communautés locales, des industriels, des coopératives artisanales, de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le format inclura des panels interactifs, des communications techniques, des témoignages de terrain et des sessions d'analyse objective et de formulation de recommandations. « La transparence et la redevabilité sont au coeur de ce processus. L'ITIE-RDC se félicite de cette initiative conjointe qui permettra non seulement de dresser un état des lieux rigoureux, mais aussi de construire une vision partagée de la gouvernance minière au bénéfice des communautés. Notre rôle est d'accompagner cette dynamique dans un esprit d'ouverture et de redevabilité publique », a souligné le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC. Les résultats attendus incluent un diagnostic objectif partagé des mécanismes DOT et Cahier des Charges, une feuille de route sur la coexistence industrie-artisanat, ainsi que des recommandations concrètes visant à renforcer la transparence, la gouvernance et la participation citoyenne dans le secteur minier congolais en général.

FIN - Contact média : Dieudonné Lukoji, +243817501232

ATELIER SPÉCIAL DE HAUT NIVEAU Dotation 0,3% & Cahiers des Charges Envahissement des sites miniers par les artisanaux

Pour une gouvernance minière responsable, transparente et un développement local durable



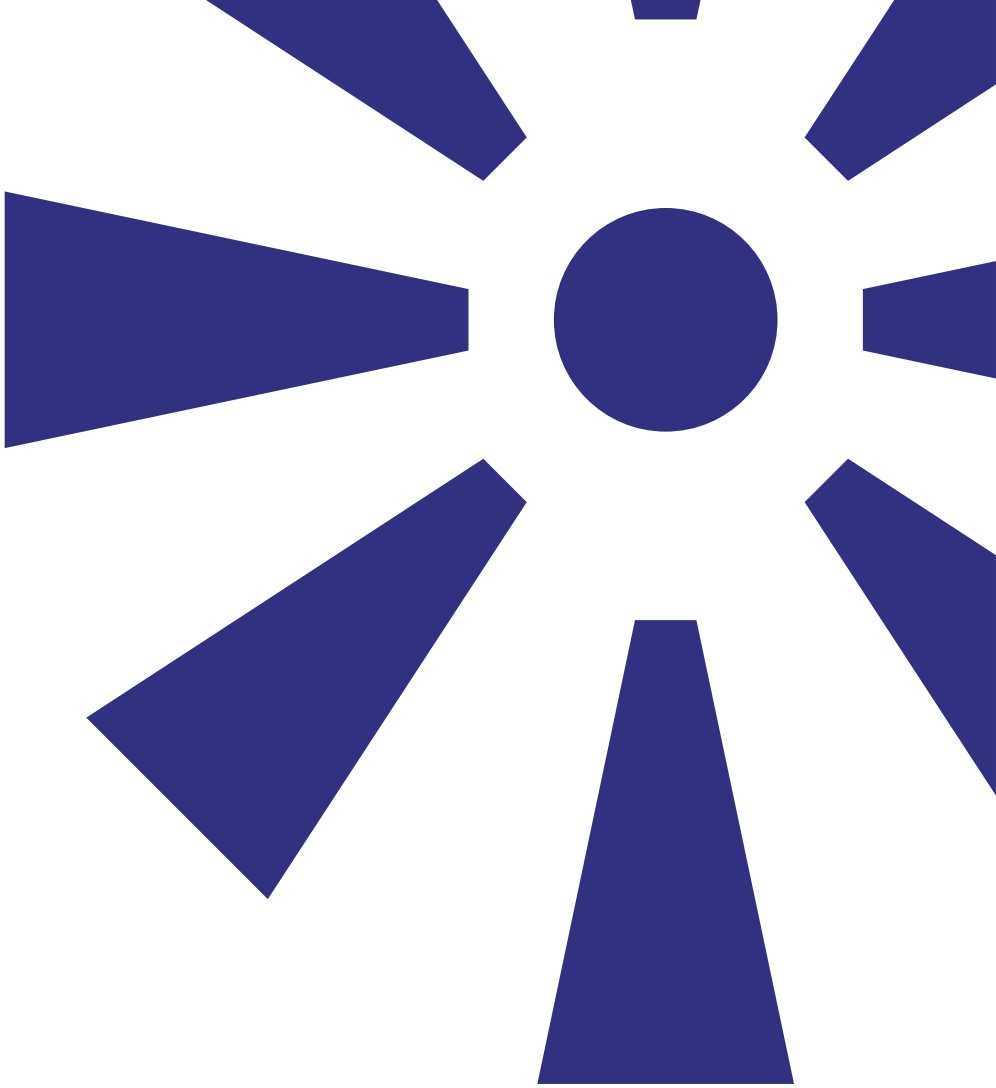


09 – 12 SEPTEMBRE 2025 ESPACE MUSWIL Avenues Muswil et OVD au plateau Karavia (quartier Mukunto. Ref: Poids lourds)

Thematiques clés	Resultats attendus
• Gouvernance et transparence de la dotation 0,3% du chiffre d'affaires • Suivi et impact des Cahiers de Charges • Dialogue autour des invasions des sites miniers industriels • Solutions durables pour les industrielles et artisanaux	• Diagnostic partagé et recommandations concrètes • Feuille de route pour une gouvernance équitable • Dialogue renforcé entre parties prenantes

Info: secretariat@chambredesminesrdc.org

+243 997 662 186 | +243 824 855 057



L'AGENDA

Agenda du Forum d'échanges sur :

- La mise en œuvre de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires - du Cahier des charges,
- L'envahissement des périmètres miniers concédés par les exploitants illégaux.

Jour 1 : Mardi 09 septembre 2025 – 08h30 à 17h30

Heure	Activité	Modération/Intervenants	Lieu
8h30-9h15	Arrivée des participants		
9h15-9h30	Arrivée des Autorités		
09h35-10h30	Hymne national	Protocole d'Etat Modérateur : M. Jean-Jacques Kayembe, Coordonnateur National de l'ITIE RDC	Salle de Plénière (STELLA)
	Mot de circonstance du Président de l'IDAK		
	Mot de cadrage du Président de la Chambre des Mines/FEC		
	Mot de bienvenue du Gouverneur de Province		
	Mot de circonstance du SG Mines		
	Lancement des travaux par S.E.M. Le VPM Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières		
10h30-10h40	Photo de famille		
10h40-11h00	Pause-café		Restaurant

11h00-12h30	**Panel de Haut niveau 1** Problématique de l'envahissement des périmètres concédés par les exploitants miniers artisanaux	Modérateur : Jean Jacques KAYEMBE Intervenants : • SEM VPM intérieur et sécurité • SG Mines • Prof KANIKI • M. Jean-Claude KATENDE • Coopératives d'exploitants artisanaux (Daniel Kapend a Kapend) • Président CDM	Salle de Plénière (STELLA)
12h30-14h00	Panel de haut niveau 2 Sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)	Modérateur : Prof KANIKI Intervenants : • SEM MinEtat Affaires sociales • SG Mines • Honorable Député Georges BOKONDU. • Président CDM	Salle de Plénière (STELLA)
14h10-15h15	Pause-déjeuner		Restaurant
15h15-16h15	Panel des Experts : État des lieux, analyse et constats sur le terrain : • Ce qui est fait et les défis liés à la mise en œuvre des cahiers de charges.	Modérateur : Guy MUSWIL Intervenants : • Conseiller Min Prov Mines HK (Grace MUTOMBO) • Chef de Division des Mines Haut-Katanga • ITIE • OSC (Alain KAMWANGA: ONG SHINE) • CDM (Fortunat KANDE) • CLD (Stéphane SUMAHILI : • CLD KIFITA : MMG)	Salle de Plénière (STELLA)

16h15-17h15	Panel des Experts : État des lieux, analyse et constats sur le terrain : Dotation 0,3 % du Chiffre d'Affaires des entreprises minières Ce qui est fait et les défis liés à la mise en œuvre des dotations de 0,3 % du Chiffre d'Affaires.	Modérateur : Georges BOKONDU Intervenants : • Félicien Didier MONKIMA FNPSS • Cour des Comptes • Entreprises minières (Me HUGO) • OS/DOT (Gervais TSHALATA :DOT Kamoa) • ITIE	Salle de Plénière (STELLA)
17h15-17h30	Constitution des groupes de travail	Modérateur	Plénière
17h30	Fin travaux Jour 1		

Jour 2 : Mercredi 10 septembre 2025 – 08h30 à 17h00

Heure	Activité	Modération/Intervenants	Lieu
9h10-10h30	**Panel de haut niveau 3** Envahissement des périmètres concédés par les exploitants miniers artisanaux : Pistes de solutions	**Modérateur** : M. Jean-Claude KATENDE **Intervenants** : • SEM Gouverneur de Province • CP Mines (Présidence) • SEM Min Etat Formation Professionnelle • Général FARDC (SN) • Prof KANIKI • CDM Cyril MUTOMBO	Salle de Plénière (STELLA)
10h30-10h45	**Répartition des groupes**	**Protocole**	**Salles**

10h45-12h30	Groupe RSE1 – : Quelle réforme pour une gestion plus efficace des cahiers des charges et de la DOT : • Rôle des organes de contrôle et de la société civile ; • Création d'un cadre de redevabilité ? • Participation des femmes et des jeunes dans les CLD et dans les structures de contrôle. • Rôle des sociétés minières dans le suivi de la mise en œuvre de la DOT Mesures d'allègement des procédures d'approbation des cahiers des charges et des projets des DOT	Modérateur : Me Grace Tshoma Rapporteur : Pierre KAHENGA	Salle (TENTE 1)
10h45-12h30	Panel des Experts 1 : État des lieux et réalités terrain : Sujets : Cadre juridique et régulation de l'artisanat • Loi minière et zones artisanales • Statut des coopératives • Sanctions et mécanismes de contrôle Cartographie des zones envahies : causes profondes et impacts multidimensionnels	Modérateur : Joachim NZUZI Rapporteur : Nanou NSUKU Intervenants : • Conseiller chargé des Mines (Ministère Provincial des mines HK)-Grace MUTOMBO • Représentant entreprises minières • Expert en géographie minière ou BGR • Analyste socio-économique (Yvon MBWEMBWE : GIZ) • Représentant Autorité locale	Salle (STELLA)
12h30-13h30	Panel des Experts 2 : Perceptions et responsabilités : Qui fait quoi ? Clarification des rôles et attentes	• Représentant Coopératives minières (Alphonsine TSHILEFE : IDAK) • Représentants Ministères concernés • OSC (Dhanis RUKAN : Centre Carter) • Juristes spécialisés (Me Chadrac Mukad :CASMIA)	12h30-13h30

13h30-14h30	Pause-Déjeuner		
Session sur la dotation et le cahier des charges : état des lieux, analyse juridique et constats sur le terrain			
13h30-14h30	Pause-Déjeuner		
Session sur l'envahissement : Diagnostic, responsabilités et cohabitation			
14h30-17h00	• Travaux en carrefour Groupe 2 – Mise en œuvre sur terrain du cahier des Charges et des DOT : les avancées, les retards et les dynamiques communautaires locales (société Civile) : • Quelles sont les pratiques et réalités relevées dans les processus de conception, de signature, du suivi des cahiers des charges ? • Quels sont les impacts tirés de la mise en œuvre des cahiers de charges Cas pratiques de mise en œuvre de la DOT : (1) KAMOA COPPER, (2) KIBALI GOLD MINE, (3) CMOC-TFM, (4) STL, (5) RUASHI MINING	Modérateur : Me Grace Tshoma	Salle (TENTE 1)

14h30-17h00	Panel – Sécurité et conflits sur les sites envahis • Risques pour les travailleurs et les communautés • Violences, accidents, criminalité • Stratégies de sécurisation des concessions	Modérateur : Fabien Intervenants : • Police des Mines • Coopératives minières (Me Kitwa: COMUKAT) • SAEMAPE • Entreprises minières (KCC) • Société civile (Me Timothee Mbuya : Justicia Asbl)	Salle STELLA)
14h30-17h00	Travaux en carrefour Groupe 3 – Mise en œuvre sur terrain du cahier des Charges et des DOT : les avancées, les retards et les dynamiques communautaires locales (société Civile) : • Quelles sont les pratiques et réalités relevées dans les processus de conception, de signature, du suivi des cahiers des charges ? • Quels sont les impacts tirés de la mise en œuvre des cahiers de charges Cas pratiques de mise en œuvre de la DOT : (1) KAMOA COPPER, (2) KIBALI GOLD MINE, (3) CMOC-TFM, (4) STL, (5) RUASHI MINING	Modérateur : Auguste MUTOMBO Rapporteur : Freddy KASONGO Personnes ressources : • Compagnies minières • Division des mines • Représentant des communautés • OS DOT	Salle (TENTE 2)

14h30-17h00	Panel – Dialogue communautaire et prévention Sujets : • Méthodes de médiation et de concertation • Rôle des leaders locaux et religieux • Prévention des tensions sociales	Modérateur : Dorothée MASELE Intervenants : • Ministre des mines ou son représentant • Conseiller en Mines Min Prov Mines HK- Grace MUTOMBO • Mme • OSC (Me Freddy KITOKO) • Autorité locale	Salle (AMANI)…
17h00	Fin travaux jour 2		

Jour 3 : jeudi 11 septembre – 8h00 à 17h00 25 – 08h30 à 17h00

Heure	Activité	Modération /Intervenants	Lieu
8h30-9h00	Arrivée des participants et café		
9h00-10h00	Intervention du MinEtat Plan		
Session sur la dotation et le cahier des charges			
8h30-9h00	Arrivée des participants et café		
Modérateur : Jean Jacques KAYEMBE			Salle de Plénière (STELLA)
Session sur l'envahissement : Diagnostic, responsabilités et cohabitation			

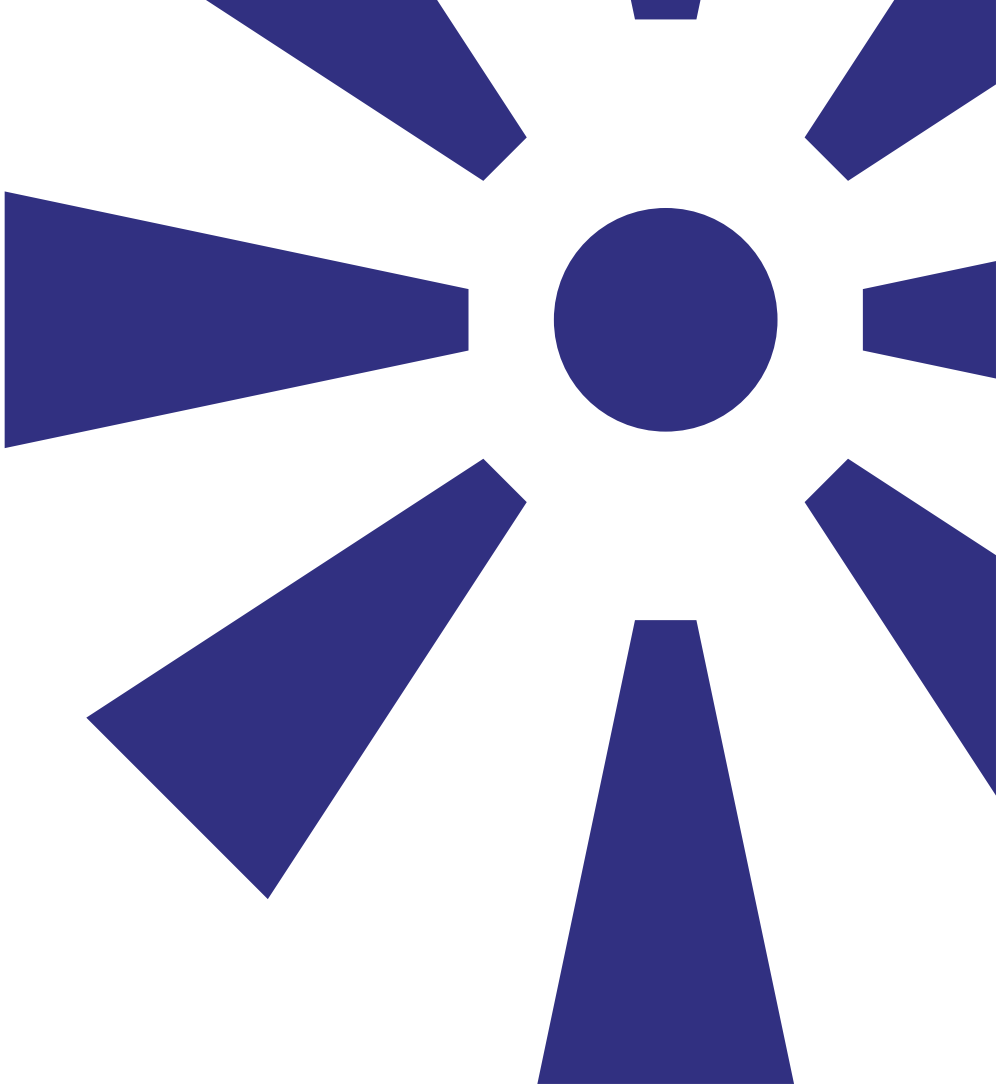
10h00-12h00	Travaux en carrefour Groupe 1 : • Cohérence entre les projets contenus dans les cahiers des charges et ceux contenus dans les DOT • Mécanisme d'évaluation des projets prévus dans les cahiers des charges avec la qualité des ouvrages réalisés	Modérateur : Auguste MUTOMBO	Salle (TENTE 2)
Session sur la dotation et le cahier des charges : état des lieux, analyse juridique et constats sur le terrain			
10h00-12h00	Travaux en carrefour Groupe 1 : Cohabitation : mythe ou solution ? Thème : Peut-on partager l'espace minier ? Quels risques et quelles alternatives ? Sous-thèmes et sujets : • Pourquoi la cohabitation dans le même espace est problématique • Risques sécuritaires, juridiques et opérationnels • Alternatives : ZEA, reconversion, sous-traitance légale • Rôle de l'Etat, des entreprises et des ONG dans la recherche de solutions	Modérateur : BAKOMEKA	Salle (AMANI)
Session sur envahissement : Diagnostic, responsabilités et cohabitation			

10h00-12h00	Travaux en carrefour Groupe 2 – : Quelle réforme pour une gestion plus efficace des cahiers des charges et de la DOT : • Rôle des organes de contrôle et de la société civile ; • Création d'un cadre de redevabilité ? • Participation des femmes et des jeunes dans les CLD et dans les structures de contrôle. • Rôle des sociétés minières dans le suivi de la mise en œuvre de la DOT • Mesures d'allègement des procédures d'approbation des cahiers des charges et des projets des DOT	Modérateur : Me Grace Tshoma	Salle (TENTE 1)
10h00-12h00	Travaux en carrefour Groupe 2– Reconversion et alternatives durables Thème : Comment sécuriser le périmètre concédé aux industriels et quelles options pour les artisanaux ? Sous-thèmes & sujets : **Décisions stratégiques attendues du Gouvernement** • Cadre juridique clair pour l'artisanat • Création de ZEA viables • Programmes de reconversion économique • L'expérience du Service National • Renforcement du CAMI **Opportunités offertes à la population** • Accès à des fonds publics/internationaux • Développement de PME locales • Appui à l'agriculture de reconversion • Centres de formation technique **Politisation du phénomène et neutralité institutionnelle** • Instrumentalisation des artisanaux à des fins politiques • Risques de conflits communautaires exacerbés • Acteurs politiques et manipulations • Prévention des conflits électoraux liés à l'artisanat • Nécessité d'un cadre de neutralité institutionnelle • Rôle des institutions dans la neutralité	Modérateur : Popaul MABOLIA	Salle (STELLA)

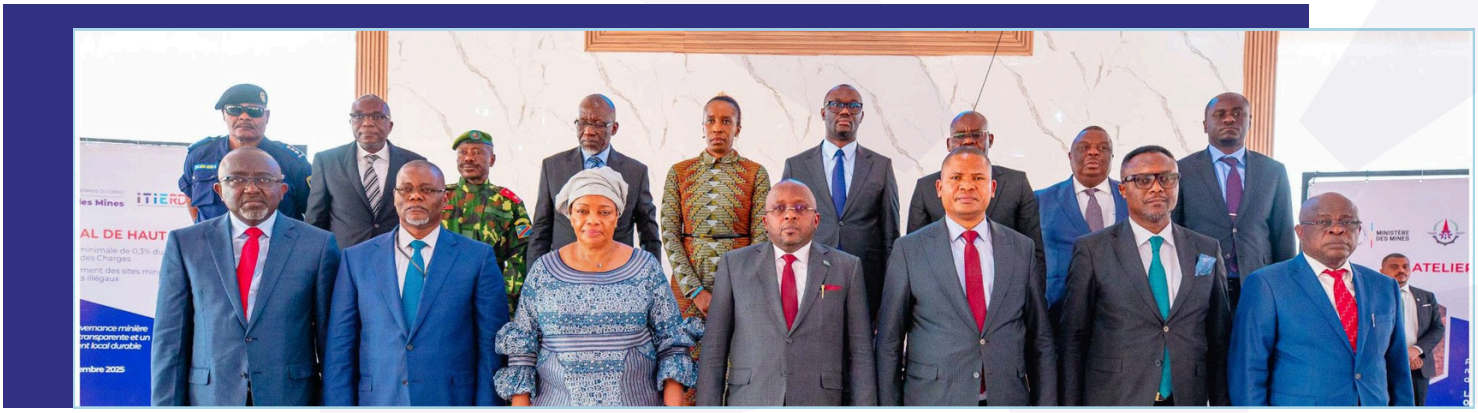
12h00-12h15	Changement de groupes	Protocole	12h00-12h15
12h15-14h15	• Travaux en Carrefour Groupe DOT3 : Début de la mise en commun des conclusions des travaux de carrefour et ébauche de la feuille de route	Modérateur : Prof. KANIKI	Salle (AMANI)
12h15-14h15	Travaux en carrefour Groupe 3 : Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) et encadrement • Délimitation, sécurisation et régulation • Intégration dans le cadastre minier • Encadrement technique et fiscal Reconversion économique et formation : Solutions et feuille de route • Filières alternatives: agriculture, artisanat, PME • Accès au financement et à la formation Partenariats public-privé	Modérateur : Me Chadrac MUKAD	Salle (STELLA)
14h15-15h 15	Pause déjeuner		
15h15-17h00	Poursuite de la mise en commun des conclusions des travaux en carrefour et ébauche de la feuille de route		
15h15-17h00	Mise en commun des conclusions des travaux en carrefour et ébauche de la feuille de route		15h15-17h00
17h00	Fin travaux jour 3		

Jour 4 : vendredi 12 septembre – 8h00 à 14h30

Heure	Activité	Modération	Lieu
08h30-09h30	Arrivée des participants		
09h30-11h30 Avec pause-café	Restitution des travaux en plénière (Dotation 0,3% et Envahissement)	Modérateur : M. Jean-Jacques Kayembe, CN ITIE-RDC Rapporteurs des groupes	Salle des Plénières (STELLA)
11h30-12h30	Finalisation de la Rédaction des recommandations et de la feuille de route	Commission de rédaction	
12h30-13h00	Présentation des recommandations et de la feuille de route	Rapporteur	
13h00-13h30	Adoption des recommandations et de la feuille de route		
13h30-14h30	• Mot de remerciement du Président CDM, M. Kassongo Bin Nassor • Mot de clôture par SEM le Ministre des mines ou son représentant • Hymne national	Modérateur Protocole d'Etat	
14h30-15h30	Déjeuner et fin de l'activité.		Restaurant



LES DISCOURS DE LA SESSION D'OUVERTURE



MOT DE CIRCONSTANCE DU PRÉSIDENT DE L'IDAK

Excellence Madame le Ministre d'Etat en charge des Affaires Sociales et actions humanitaires, Honorables Députés et Sénateurs, Mesdames et messieurs membres des corps diplomatiques et organismes internationaux, Monsieur le Président de la Chambre des Mines de la RDC, Monsieur le Coordonnateur de l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive, Leurs Excellences les Ministres de la Province du Haut-Katanga, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, distingués invités tout protocole observé. Je me fais l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans le beau cadre de l'Espace MUSWIL qui va accueillir durant quatre jours les assises du Forum d'échanges sur :

- *La mise en œuvre de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires & du Cahier des charges*
- *L'envahissement des périmètres miniers concédés par les exploitants artisanaux.*

Forum organisé par la Chambre des mines de la RDC en collaboration avec l'IDAK et l'ITIE. En effet, la chambre des mines a pris l'initiative d'associer l'IDAK (Investissements Durables du Katanga) et l'ITIE-RDC dans l'organisation de ce forum de haut niveau afin (i) de dresser un état des lieux critique, de partager les expériences de terrain, et formuler des recommandations concrètes pour améliorer la gouvernance de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires et du cahier des charges dans le secteur minier ainsi que (ii) d'échanger sur la problématique de l'envahissement des sites miniers industriels par les exploitants artisanaux dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga pour des solutions pratiques et durables. Excellence madame la Ministre d'Etat, Distingués invités, L'IDAK dont j'assume la Présidence se réjouit de votre présence dans ces assises, présence qui témoigne de votre considération profonde des préoccupations sociales et humanitaires dans le secteur minier de notre pays, autant pour les communautés devant jouir des retombées de la présence des mines mais aussi de tous ceux des industriels et artisanaux qui sont actifs dans ce secteur. Acceptez donc, je vous prie, nos sincères remerciements. Une mention spéciale de gratitude à l'endroit du Président de la Chambre des Mines initiateur de ces assises, au Coordonnateur National de l'ITIE ainsi qu'à toutes les autorités gouvernementales, de l'administration publique et des services de sécurité présentes ainsi que celles qui vont nous rejoindre à partir de demain. Mention toute aussi particulière à tous les membres du Comité de Pilotage de l'IDAK, les entreprises minières, les coopératives minières, les représentants des communautés locales ainsi que toutes les parties prenantes présentes à ces assises ; nous sommes convaincus que votre contribution aux discussions nous permettra d'atteindre les objectifs assignés à ce forum. Puissions-nous nous applaudir nous même pour avoir répondu à l'appel à ce forum. Excellence madame la Ministre d'Etat, Distingués invités, Je voudrai finir mon propos en invitant tous les participants à raviver la soif de développement intégral et l'esprit patriotique pour accorder, par les recommandations qui seront issues de ce forum, recommandations prônant le respect strict des textes légaux par chaque partie ainsi l'exploitation responsable et harmonieuse de nos richesses minérales, la chance aux nombreux fils et filles de ce pays, surtout ceux qui vivent dans l'arrière-pays et impactés par les activités minières, de voir leurs vies être réellement transformées et améliorées non seulement par l'accès aux biens socio-économiques de base, mais mieux être embarquées dans un développement durable et effectif ainsi que dans la création de vraies richesses conséquentes aux ressources que regorge leur beau et vaste pays. Je suis un croyant irréductible de cette thèse, parce que les ressources sont réellement disponibles et les patriotes le sont tout aussi bien. La connaissance qui jaillira de ces échanges et une dose de bonne volonté rendra réel ce rêve d'un Congo plus beau et plus prospère qu'avant. Ainsi donc, au nom de la Présidence du Comité de Pilotage de l'IDAK et de tous ses membres que je représente et en mon nom propre, je vous souhaite la bienvenue à ce forum et un fructueux dialogue.
Je vous remercie.

Mot de cadrage du Président de la Chambre des Mines/FEC

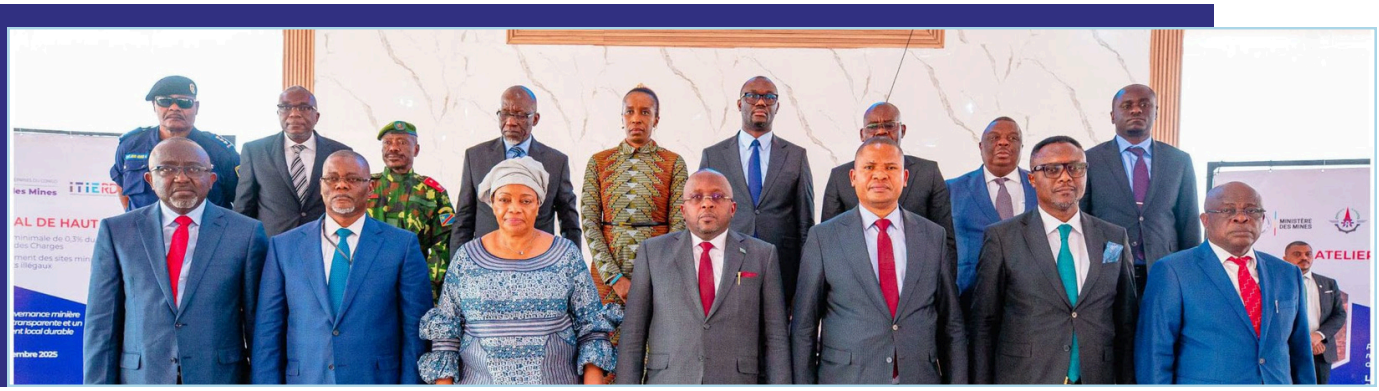
INTERVENTION DE SEM LA MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET ACTIONS HUMANITAIRES

L'allocution de SEM la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales et Actions Humanitaires, repose sur un constat : la dispersion dans l'affectations des fonds alloués aux communautés par les entreprises minières. Elle suggère une mutualisation des efforts pour créer une synergie dans la planification et la réalisation des projets, plus rentables ou d'ampleur considérable. En collaboration avec son collègue le Ministre en charge des Mines, elle s'engage à œuvrer en faveur de la révision des textes réglementaires d'encadrement de la gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires et à rendre effectifs les contrôles mixtes de l'exécution des cahiers des charges par les structures de l'Etat. Elle suggère que les projets à agréer dans la deuxième génération visent des objectifs au-delà d'un cadre purement élémentaire/fonctionnel : des projets générateurs des revenus, dans divers secteurs sportifs, loisir ou productif (agriculture). Son ministère voudrait accompagner ces initiatives et faciliter les échanges d'expérience avec des pays déjà avancés dans ce domaine.



MOT DE BIENVENUE DE S.E.M. LE GOUVERNEUR a.i. DU HAUT-KATANGA

- *Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur ; Excellence Monsieur le Vice*
- *Premier Ministre, Ministre du Plan ; Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales ; Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle*
- *Excellence Monsieur le Ministre des Mines ; Excellence Madame la Gouverneure de la Province du Lualaba et chère Collègue ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Diplomatiques et Consulaires des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Suisse, de la Belgique, de Chine, de la Zambie, de l'Afrique du Sud et de l'Angola ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Provincial de Sécurité ;*
- *Mesdames et Messieurs les Ministres Provinciaux du Haut-Katanga et du Lualaba ;*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences des Nations-Unies et des Partenaires Techniques Financiers ;*
- *Monsieur le Maire a.i. de la Ville de Lubumbashi ;*
- *Monsieur le Secrétaire Général aux Mines ;*
- *Monsieur le Directeur Général du Cadastre Minier ;*
- *Messieurs les Directeurs de la Direction de la Protection de l'Environnement Minier, de l'Agence Congolaise de l'Environnement, de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière, du FNSS, du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière et à petite Echelle ;*
- *Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE ;*
- *Messieurs les Chefs des Divisions Provinciales des Mines du Haut-Katanga et du Lualaba ;*
- *Messieurs les Chefs de Divisions du Plan du Haut-Katanga et du Lualaba ;*
- *Messieurs les Commandants de la Police des Mines du Haut-Katanga et du Lualaba ;*



- *Mesdames et Messieurs les Représentants des ONG ;*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants de la DOT de différentes Entreprises Minières ;*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des Entreprises Minières ;*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants de la Chambre des Mines ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de la Direction Technique du Forum ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Pilotage de IDAK ;*
- *Mesdames et Messieurs les Membres des Communautés Locales des Secteurs, Chefferies et Communes ;*
- *Distingués Invités en vos titres et qualités respectifs ;*
- *Mesdames et Messieurs ;*

La Province du Haut-Katanga est heureuse d'accueillir ***le premier Forum sur la Dotation minimum de 0,3 % du chiffre d'affaires, le Cahier des Charges et la problématique de l'envahissement des sites miniers, Forum organisé par la Chambre des Mines de la FEC en collaboration avec l'ITIE-RDC et l'IDAK.***

En mon nom propre et en celui du Gouvernement Provincial, je tiens à saluer votre présence en cet espace et à vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour dans la Ville Cuprifère de Lubumbashi. Avec la révision du Code minier en 2018, la République Démocratique du Congo s'est dotée d'outils innovants de financement du développement local destinés à promouvoir une meilleure répartition des retombées économiques de l'exploitation minière. Outre la redevance minière, il y a aussi la Dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires (aussi appelée DOT) et du Cahier des Charges. Ces mécanismes traduisent la volonté de l'Etat congolais de s'assurer que les richesses minières contribuent effectivement au développement durable des communautés impactées par les activités extractives.

Aujourd'hui, ce Forum offre l'occasion de réfléchir sur la manière dont la DOT opère à travers les différentes Entités Territoriales Décentralisées pour vérifier son efficacité, sept ans après la révision du Code minier. C'est donc une occasion pour relever les forces et faiblesses en vue d'améliorer la gestion de cet organe qu'est la DOT.

Parallèlement à cette préoccupation de la gestion de la DOT, la question de l'envahissement des sites miniers industriels par des exploitants artisanaux est devenue une épine dans l'exploitation minière industrielle que ce soit au Haut-Katanga ou ailleurs au Lualaba notamment. Si l'exploitation artisanale représente un moyen de subsistance pour de nombreux compatriotes, il n'est pas souhaitable qu'elle se fasse en conflit et au détriment de l'exploitation industrielle, qui revêt également une importance capitale pour l'économie de notre pays et pour le bien-être de nos populations.

Distingués Invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs

La tenue de ce Forum réunit plus d'une centaine d'experts dans cette salle pour échanger sur ces questions, identifier des pistes de réflexion afin d'accroître l'efficacité de la Dotation et du Cahier des charges en tant qu'outils du développement local, et afin de proposer un plan d'action qui permettra de solutionner le phénomène de l'envahissement de certains sites miniers industriels par des exploitants miniers artisanaux.

Le Haut-Katanga, terre d'accueil et d'opportunités, se réjouit d'être l'hôte de ce forum qui s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale d'amélioration de la gouvernance minière et de promotion d'un développement inclusif, souhaité et impulsé par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO à qui je rends mes vibrants hommages.

Au nom du Gouvernement provincial, je souhaite plein succès aux travaux du ***Forum sur la DOT et le Cahier des Charges et l'envahissement des sites miniers. Je vous remercie.***

MOT DE CIRCONSTANCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES MINES

- Honorable Monsieur le Député National;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières;
- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale;
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga ;
- Monsieur le Coordonnateur de l'ITIE Monsieur le Président de la Chambre de Mines de la FEC;
- Monsieur le Président de l'IDAK;
- Mesdames et Messieurs de la Chambre des Mines;
- Distingués Invités à vos Titres et Qualités respectifs.



Au nom de Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines empêché, je remercie les organisateurs de ce Forum pour l'avoir convié aux échanges sur les thématiques combien capitales à savoir :

1. Etat des lieux de la mise en œuvre de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour la contribution aux projets de développement communautaire dans le secteur minier ;
2. L'envahissement des périmètres miniers concédés par les exploitants artisanaux illégaux.

Je ne voudrais pas à travers cette petite intervention décrire les éléments ou statistiques disponibles par rapport à ces deux sujets sous peine de vider la quintessence des présentes assises. Comme vous le savez bien, pour faire face aux difficultés économiques, notre pays s'est lancé dans les reformes du secteur minier. Ceci a conduit à l'abrogation de l'Ordonnance Loi n°81-13 du 02 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures, tel que modifiée par l'Ordonnance Loi n°082-039 du 05novembre 1982.

Le remplacement dudit cadre légal par la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier qui visait l'accroissement de la production minière et le développement économique à travers les mécanismes d'octroi des titres miniers de manière objective, transparentes, rapide ainsi que l'instauration d'un régime fiscal, douanier et de change incitatif pour les investisseurs. Cette Loi s'est démarquée de la législation précédente à travers la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. Le pilier social est matérialisé par l'obligation de l'élaboration du Cahier de charge type au Plan de Développement Durable intégré dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale « EIES/PGES ». Malheureusement, faute des mesures d'encadrement spécifiques et du caractère moins participatif de son processus d'élaboration, le résultat attendu n'a pas été significatif. Ce faisant, lors de la révision du Code et Règlement Minier en 2018, les obligations sociétales ont été élevées parmi les conditions de maintien de validité des titres miniers. En sus du Cahier de charge, il a été institué une dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières en phase d'exploitation en vue de concourir au financement des projets de développement communautaire dans les zones affectées par les activités minières (Cf. Articles 258 bis et 285 octies du Code minier ; 414 sexies et septies du Règlement minier). S'en est suivi les mécanismes de mise en œuvre défini par l'Arrêté interministériel n°00820/CAB.MIN/MINES/01/2021 et 003/CAB.MIN.AFF.SOC.AH.SN/2021 portant approbation du Manuel de procédure qui a ouvert la voie à l'installation de 46 (quarante-six) organismes spécialisés pour la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières en phase d'exploitation. Plus de cinq ans depuis la mise en œuvre de ce processus, les éléments disponibles pour la période allant de 2018 à 2023 indiquent que 07 (sept) projets seulement ont été réalisés dans le Haut-Katanga et le Lualaba ; et 05 (cinq) autres attendent la mise à la disposition aux bénéficiaires dans la Province du Haut-Uélé.

Plusieurs contraintes sont épinglées pour justifier cette faible moisson. Je convie donc les participants de ce forum à procéder à une analyse approfondie de cette situation, car toutes les parties concernées par les activités minières d'exploitation sont parties prenantes dans la gestion de la dotation de 0,3%. Il est impératif d'œuvrer à renforcer la gouvernance de la dotation de 0,3%, à garantir le respect des procédures et à améliorer la coordination pour un impact réel sur le développement socio-économique des communautés minières. S'agissant de la thématique liée à l'exploitation minière artisanale, la législation minière comporte des dispositions fixant les conditions d'accès, les méthodes d'exploitations, offre par ailleurs la possibilité aux exploitants artisanaux de se réunir en coopérative et de solliciter le Permis d'exploitation de Petite Mine. Malheureusement, les dispositions susvisées souffrent dans leurs applications.

Face à ces défis, le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a instruit le Gouvernement de trouver des solutions urgentes à cette situation. Faisant suite à ces instructions, le Ministre des Mines a mis en place une commission chargé de l'encadrement de l'exploitation minière artisanale en date du 04 septembre dernier, afin de formuler des solutions concrètes et urgentes à mettre à place. Le présent atelier participe à ce même exercice et constitue une opportunité exceptionnelle pour nous assembler, partager nos expériences et bonnes pratiques, et surtout proposer des solutions concrètes et durables. Il s'agit d'une démarche collective qui doit associer l'ensemble des parties prenantes, qu'elles soient membres de la communauté minière industrielle, exploitants artisanaux, autorités locales, ou encore la société civile. La lutte contre l'envahissement illégal des sites nécessite une réponse ferme, concertée et respectueuse des droits de chacun, afin de préserver la stabilité, la sécurité et l'attractivité de notre secteur minier tout en créant des opportunités viables au profit des artisans miniers organisés en coopératives

Honorables, Excellences et distingués invités en vos titres et qualités, je terminerais ce bref propos par rappeler le rôle moteur que joue le secteur minier sur l'économie nationale de manière générale.

Les ressources tirées de ce secteur, combinés par la prise en compte des dispositions environnementales constitue un levier important pour la promotion du Développement durable.

Je vous remercie.

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM, POST-NOM	ENTREPRISE OU STRUCTURE	REGROUPEMENT
1	Elisa KALASA	RUASHI MINING	ENTREPRISES
2	Timothée MULEBA	IRDH	SOCIETE CIVILE
3	Néné NGOMA	CAB. MIN. NAT. MINES	GOUVERNEMENT
4	Patrick TSHIBANGU	SOMIKA	
5	Jean Claude	DIV. PLAN	
6	Serge TSHILEMB	MIN. PROV. MINES H/KAT	PROVINCE
7	Freddy MANDE	RUASHI MUSONOI	
8	Alain KASANGA	SHINE ASBL	
9	David MULONGO MWAMBA	DIV. MINES H/KAT	ADMINISTRATION
10	KARIM SEFU	ASS. PROV.	
11	KASONGO	EMERALD CONSULTING	
12	KAZADI KATANTA	FNPSS	
13	Safanto BULONGO	M.I.	
14	SUMAILI MASUDI Stéphane	C.L.D.	
15	Mélissa NGOIE	KAMOA	
16	Josué KABANGE	SEK	
17	Odile KALALA	C.F.D.I.	
18	BANZA KIFINDA	C.D.E.G.	
19	Dorothée MASELE	WIM DRC	
20	Fortunat KANDE	SOMIKA	
21	Edouard SWANA	TFM	
22	Hugues MUNUNG	MUMI	

23	Thierry YAV	TFM	
24	Amisi MWAMBA	FNPSS	
25	Raoul MUSAU	ITIE-RDC	
26	Venance MAZE	MAIRIE L'SHI	
27	Johanna KAMALA	OSC/KAM FOUNDATION	
28	Alphonsine TSHILEFE	IDAK	
29	KAPEND DANIEL	GCML	
30	MPIANA Damase	COOP. COKADE	
31	Jean-Claude TSHIWEWE	COOP. COOPEMIAK	
32	Sammy MULAJI	EMAK-C	
33	Patrick MWABANWA	CAMI	
34	GASS KABENBELA	COOP. CMKK	
35	Augustine KILAMBE	KICC	
36	GUY NGILA	EMAK-C	
37	Franck MUTSHAKA	COMMUS SAS	
38	Patrick NGOIE	CMK	
39	Charles TSHIBANDA	MES/MMR	
40	Adalbert KISHIMBA	KCC	
41	MBAYO MAKONGA	KAMBOVE MINING	
42	Jérémie NGWANI	COMIDE	
43	Christophe KABUSITA		
44	MATABISHI MUSOLE	METALKOL	
45	Emile LUKETA	MUMI	

46	Alain OMBENI	BGR	
47	David KYUNGU KITWA	COMUKAT	
48	Sylvie TSHUMBA	LAUDATO	
49	Hugo SINZA	TFM	
50	chadrack MUFIND MWAY END NAW	CASMIA-G	
51	NGOYI KITOMBOLE	LITRASE/HK	
52	Christian AMANI	ITIE-RDC	
53	Jean-Claude LWEO	DIV. PLAN	
54	Franck NZIRA	ITIE-RDC	
55	Patrick KATUTA	ITIE-RDC	
56	Papy NSENGA	IDAK	
57	BANZA Lucien	CMDS	
58	KAZADI KATANTA	FNPSS	
59	DIADIA PAUL	DOT GAR	
60	DHANIS RUKAN	CENTRE CARTER	
61	JEAN PIERRE PILE	MIN. PLAN	
62	THIMOTHEE MBUYA	JUSTICIAL ASBL	
63	SHADRACK MUKAD	CASMIA-G	
64	JEAN CLAUDE KATENDE	ASADHO	
65	LUCIEN BANZA	CMDS COOP-CA	
66	JEREMIE NGANI	COMIDE	
67	JEAN PAUL MWAMBA	COMIDE-BOSS-MINING	
68	JOACKIM NZUZI	ERG AFRICA	

69	DONIS MPUNGA	HESHIMA	
70	MICHEL BIZIMUNGU	COMAKAT	
71	KAPEND DANIEL	GCML	
72	GASS KABEMBELA	CMDC	
73	GUY NGILA	EMAK-C	
74	KYUNGU KITWA DAVID	COOPERATIVE MINIERE	
75	SAMMY MULAJI	EMAK-C	
76	SABIN TSHINYAMA	FEC LIKASI	
77	SERGE TSHILEMB	MIN MINE H/KAT	
78	SERGE KIKOKO	MIN. PLAN	
79	GRACIA RUMB	IDAK	
80	MULONGO MWAMBA DAVID	DIV. MINE HKAT	
81	JUNIOR NGANDU	DIV. MINE HKAT	
82	MAKONGA KONGE RIGOBERT	DOT EXCELLEN MINERAL	
83	TSHISOLA KALUMBI HENRI	DOT KICC	
84	YANNICK MATA	CAB. MIN. PLAN	
85	AKALO SONGIA	DOT TFM	
86	MUMBA BALTHAZAR	DOT FRONTIER	
87	MUFUMA OCTAVIE	DOT FRONTIER	
88	TIMOTHEE MULEBA	IRDH	
89	FRANCK FWAMBA	TPRDC	
90	MUSUMBA BATHO	DOT KPM	
91	SHIDI ILUNGA	DOT COMMUS	

92	JOSEPH KAZADI	MINING NEWS	
93	JEAN CLAUDE TSHIWEWE	COOPEMIAK	
94	JACQUES MUTATSHI	DOT SOMIDEZ	
95	ANGELIQUE	DOT SMCO	
96	THIERRY YAV	DEV. COM. TFM	
97	GUSTAVE MPUNGA	DOT CHEMAF	
98	AUGUSTINE KILAMBE	KICC	
99	MUPA MULWAJ	DPEM	
100	HANS PITONSI	DOT MMG	
101	TAMBWE	CTCPM	
102	FREDERIC LESNE	ITIE RDC	
103	SYLVIE THUMBA	LAUDATO SI	
104	FREDERICK MOLU	OSC/AFID	
105	JOHANNA KAMALA	OSC/KAM FONDATION	
106	TSHIUMBA NGANDU	SC/DOT MJM	
107	CALEB MUKADI	ITIE-RDC	
108	FRANCK NZIRA	ITIE-RDC	
109	JEAN CLAUDE KAYEMBE	ITIE-RDC	
110	TONDUANGU	COUR DES COMPTES	
111	BENJAMIN MATAMBA	CAB. PLAN	
112	NSEYA MUSADI	DOT STL	
113	FREDDY MANDE	RUASHI MUSONOI	
114	KALUBI NGHONGWE	DOT SOMIKA	

115	KAZADI KATANTA	FNPSS	
116	CHRISTOPHE KABWITA	CLD	
117	YOLAND MALANGU	MINES & INDUSTRIE	
118	MOUSSA DJAFAR	CDM	
119	JOHN NKONO	FEC/CDM	
120	KIMENGA NATHAN	FEC HKAT	
121	LUTHO CHRISTIAN	CAB. MIN. PLAN	
122	MUSAS TSHIDUNG	IDAK	
123	MOKEMO NGAMBA	CTCPM	
124	KALAMBAYI KATEMBWE	DOT DIVINE LAND	
125	LUANGO BENDERA	INS	
126	BAKOMEKA KELINA	CHAMBRE DES MINES	
127	MBAYO MAKONGA	KAMBOVE MINING	
128	KIBILA WA MUKANA	DOT HML	
129	MIKOMBE JEAN	DOT METAL MINES	
130	BONKO DANIELLE	DOT KAMOA	
131	MARYLOU DJUMA	ITIE-RDC	
132	PIERRE KAHENGA	IDAK	
133	GUY MUSWIL	IDAK	
134	ALPHONSINE TSHILEFE	IDAK	
135	MICHEL SANTOS	MMG	
136	EMILE LUKETA	MUMI	
137	JOSUE KABANGE	SEK	

138	PATRICK KATUTA	ITIE-RDC	
139	RAOUL MUSAU	ITIE-RDC	
140	LYSETTE HAMISI	MMG	
141	MELISSA NGOIE	KAMOA	
142	DIDIER KISANGA	CLD/KAMBOVE	
143	FRANCK BITANGI	COMILU SAS	
144	STANIS NTUMBA	COSCCET	
145	KASSONGO BIN NASSOR	CHAMBRE DES MINES	
146	JONAS KABEMBA	FNPSS	
147	UGUES MUNUNG	MUMI	
148	DAVIS MBINGA	SOCIETE CIVILE	
149	SAPHIR MAMPUYA	SOCIETE CIVILE	
150	JEAN CLAUDE MUKANYA	MIN. PLAN	
151	MICHEL KYANGWE	MAISON ARON	
152	NGOYI KITOMBOLE MOISE	LITRASE HKAT	
153	MUTELA	DOT CDM	
154	PATRICK TSHIBANGU	SOMIKA	
155	BANZA LAMINEL	CMDS	
143	FRANCK BITANGI	COMILU SAS	
144	STANIS NTUMBA	COSCCET	
145	KASSONGO BIN NASSOR	CHAMBRE DES MINES	
146	JONAS KABEMBA	FNPSS	
147	UGUES MUNUNG	MUMI	

148	DAVIS MBINGA	SOCIETE CIVILE	
149	SAPHIR MAMPUYA	SOCIETE CIVILE	
150	JEAN CLAUDE MUKANYA	MIN. PLAN	
151	MICHEL KYANGWE	MAISON ARON	
152	NGOYI KITOMBOLE MOISE	LITRASE HKAT	
153	MUTELA	DOT CDM	
154	PATRICK TSHIBANGU	SOMIKA	
155	BANZA LAMINEL	CMDS	
148	DAVIS MBINGA	SOCIETE CIVILE	
149	SAPHIR MAMPUYA	SOCIETE CIVILE	
150	JEAN CLAUDE MUKANYA	MIN. PLAN	
151	MICHEL KYANGWE	MAISON ARON	
152	NGOYI KITOMBOLE MOISE	LITRASE HKAT	
153	MUTELA	DOT CDM	
154	PATRICK TSHIBANGU	SOMIKA	
155	BANZA LAMINEL	CMDS	
148	DAVIS MBINGA	SOCIETE CIVILE	
149	SAPHIR MAMPUYA	SOCIETE CIVILE	
150	JEAN CLAUDE MUKANYA	MIN. PLAN	
151	MICHEL KYANGWE	MAISON ARON	
152	NGOYI KITOMBOLE MOISE	LITRASE HKAT	
153	MUTELA	DOT CDM	
154	PATRICK TSHIBANGU	SOMIKA	

155	BANZA LAMINEL	CMDS	
156	KAUMBA MUKUMBI	IDAK	
157	KABAMBA MUTOMBO	DOT TFM	
158	NGAMBELE JOEL	DOT SEK	
159	VALERIENNE UMBAMBA	EXCELLEN MINERALS	
160	KAZADI SHADDY	RUBAMIN	
161	LUTALA	IRDH	
162	KILO KIPANGA	DOT KCC	
163	BONKO DANIELLE	DOT KAMOA	
164	KANDALA KAPIASA	DOT SICOMINES	
165	NSEYA MUSADI	DOT STL	
166	KANANDE	DOT COMMUS	
167	ROBERT KITWA	DOT CNMCC	
168	JOHN KAZADI	OSC/CRD	
155	BANZA LAMINEL	CMDS	
156	KAUMBA MUKUMBI	IDAK	
157	KABAMBA MUTOMBO	DOT TFM	
158	NGAMBELE JOEL	DOT SEK	
159	VALERIENNE UMBAMBA	EXCELLEN MINERALS	
160	KAZADI SHADDY	RUBAMIN	
161	LUTALA	IRDH	
162	KILO KIPANGA	DOT KCC	
163	BONKO DANIELLE	DOT KAMOA	

164	KANDALA KAPIASA	DOT SICOMINES	
165	NSEYA MUSADI	DOT STL	
166	KANANDE	DOT COMMUS	
167	ROBERT KITWA	DOT CNMCC	
168	JOHN KAZADI	OSC/CRD	
169	TSHISOLA HENRI	DOT KICC	
170	FREDERICK MALU	OSC	
171	KAYEMBE MICHEL	ITIE-RDC	
172	SUMAILI MASUDI	CLD	
173	PAUL KATOMBE	DOT SEK	
174	MWAMBA WA LUKINDA	DOT CJCMC	
175	KIWELE KYABU	DOT MABENDE	
176	MWAPE LENA THERESE	CHAMBRE DES MINES	
177	ERIC KABILA	CHAMBRE DES MINES	
178	FABIEN MAYANI	CENTRE CARTER	
163	BONKO DANIELLE	DOT KAMOA	
164	KANDALA KAPIASA	DOT SICOMINES	
165	NSEYA MUSADI	DOT STL	
166	KANANDE	DOT COMMUS	
167	ROBERT KITWA	DOT CNMCC	
168	JOHN KAZADI	OSC/CRD	
169	TSHISOLA HENRI	DOT KICC	

FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU CONGO

Chambre des Mines

secretariat@chambredesminesrdc.org

www.chambredesminesrdc.org

+243 997 662 186 | +243 824 855 057